

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

LA QUALITÉ DE VIE DANS LES
MUNICIPALITÉS CANADIENNES

*Revenus, logement
et nécessités
de la vie*

RAPPORT THÉMATIQUE N°1



Fédération
canadienne des
municipalités



Système de rapports de la FCM
sur la qualité de vie

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

LA CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA NOUVELLE ENTENTE entreprend sa seconde année, portée par l'engagement fédéral de partager les taxes sur les carburants avec les gouvernements municipaux. Il est néanmoins important de réaffirmer que la Nouvelle entente n'est pas uniquement une question d'argent.

La FCM soutient depuis longtemps que le partenariat est fondamental à la Nouvelle entente, qu'il faut développer un nouveau partenariat intergouvernemental pour préserver et améliorer la qualité de vie de nos collectivités.

Comme l'indique le présent rapport, il y a encore beaucoup à faire pour assurer une bonne qualité de vie à tous les Canadiens. Pendant les années 1990, une période plutôt prospère, divers groupes ont pris encore du retard.

Si une telle situation a pu se produire en période d'essor économique, il est facile d'imaginer ce qui pourrait arriver en période de ralentissement. De toute évidence, nos régimes et nos structures n'ont pas l'efficacité requise pour préserver la qualité de vie de tous les Canadiens.

Dans le rapport, il est clair que la grave pénurie de logements abordables est l'une des causes principales des difficultés économiques qui affligent les enfants, les familles monoparentales et les aînés vivant dans les 20 municipalités participantes au SRQDV.

Cette crise du logement fait partie des enjeux les plus pressants que doivent résoudre les municipalités. Actuellement, trop de citoyens, en particulier de familles monoparentales, sont coincés dans des refuges temporaires ou des logements parfois insalubres et dangereux. Plus de gens se retrouvent à la rue, et les organismes de services sociaux sont de moins en moins capables de répondre aux besoins grandissants.

Les gouvernements municipaux, déjà aux prises avec une diminution des ressources et une augmentation des responsabilités, sont incapables de suffire à la tâche par leurs seuls moyens. La raison d'être des rapports du SRQDV est de fournir les données objectives dont ont besoin les citoyens et les décideurs de tous les ordres de gouvernement pour prendre le pouls des facteurs qui contribuent à la qualité de vie.

Nous espérons que, dans le cours des négociations qui mèneront à la Nouvelle entente, les gouvernements se référeront au présent rapport pour alimenter leurs discussions et se doter d'un plan d'action efficace.

Nous remercions les maires et présidents des 20 gouvernements municipaux participants pour leur appui, le Comité permanent des infrastructures sociales de la FCM pour son apport et les membres de l'Équipe sur la qualité de vie pour leur participation à l'élaboration du rapport.

La présidente, Fédération canadienne des municipalités

Ann MacLean

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

L'UNE DES RÉALITÉS QUI ONT MOTIVÉ la campagne pour une Nouvelle entente est la lutte que doivent mener les municipalités canadiennes pour préserver leur qualité de vie en tentant d'assumer des responsabilités croissantes avec des revenus en perte de vitesse.

Ce Rapport thématique n° 1 du Système de rapports sur la qualité de vie indique les répercussions de cette lutte sur certains des aspects les plus importants pour les gens : les revenus, le logement et les nécessités de la vie. Il fait aussi valoir l'importance d'un nouveau partenariat entre les gouvernements.

Le débat public sur la Nouvelle entente a beaucoup porté jusqu'ici sur les questions d'argent, notamment le partage de la taxe sur les carburants avec les gouvernements municipaux proposé par le gouvernement fédéral.

Ce n'est pas surprenant, puisque dans les années 1990 les municipalités ont subi une baisse de 37 pour cent de leurs revenus de transferts alors que leurs responsabilités n'ont pas cessé de s'accroître.

Le partage de revenus est donc important, mais la Nouvelle entente doit aller plus loin. Elle doit déboucher sur un réel partenariat – un effort concerté entre les gouvernements pour préserver et améliorer la qualité de vie des collectivités canadiennes.

Comme l'indique le rapport, le gouvernement fédéral doit investir dans nos municipalités, principalement dans le logement abordable.

Le logement est crucial pour la santé, le bien-être personnel et la qualité de vie de tous les Canadiens, et le rapport en prend acte. Mais bien qu'il s'agisse d'un besoin fondamental, en particulier dans un pays aussi rigoureux que le nôtre, il reste qu'actuellement les gouvernements municipaux n'ont ni les revenus ni les pouvoirs nécessaires pour régler cet enjeu social complexe.

La Nouvelle entente, en ouvrant la voie au partage de revenus, à un partenariat intergouvernemental et à la prise en compte d'une perspective municipale dans les orientations et programmes fédéraux, pourrait entraîner des changements en profondeur dans la façon de gérer les enjeux, comme le logement abordable, qui intéressent tous les ordres de gouvernement.

Un tel partenariat est un gage d'espoir pour les nombreux Canadiens qui, jour après jour, peinent à satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Je remercie tous ceux qui ont collaboré à la préparation du rapport : le personnel de la FCM, les membres de l'Équipe technique sur la qualité de vie, ainsi que les consultants Michel Frojmovic, directeur d'Acacia Consulting and Research, et Steve Pomeroy, de Focus Consulting.

La présidente, Équipe technique sur la qualité de vie,

Brenda Hogg, conseillère

INDICATEURS DU SRQDV DE LA FCM

Figure 1 Indicateurs de SRQDV de la FCM²

Données démographiques générales (DDG)	Logement abordable et convenable (LAC)	Engagement civique (EC)	Infrastructures communautaires et sociales (ICS)	Éducation (ED)	Emploi (EM)	Économie locale (EL)	Environnement naturel (EN)	Santé personnelle et communautaire (SPC)	Sécurité financière personnelle (SFP)	Sécurité personnelle (SP)
DDG1 Croissance démographique	LAC1 30 % et plus du revenu pour le logement	EC1 Participation au scrutin	ICS1 Listes d'attente – logement social	ED1 Niveau d'études	EM1 Taux d'emploi / de chômage	EL1 Faillites d'entreprises	EN1 Qualité de l'air	SPC1 Nouveau-nés de faible poids	SFP1 Abordabilité de la municipalité	SP1 Jeunes contrevenants
DDG2 Composition des ménages et des familles	LAC2 50 % et plus du revenu pour le logement	EC2 Femmes dans les gouvernements municipaux	ICS2 Loyers adaptés aux revenus	ED2 Niveau d'alphabétisation	EM2 Qualité des emplois	EL2 Faillites de consommateurs	EN2 Transport urbain	SPC2 Grossesses parmi les adolescentes	SFP2 Familles vivant de l'AE/ de l'aide sociale	SP2 Crimes violents
DDG3 Revenu moyen	LAC3 Besoins impérieux de logements	EC3 Circulation des journaux	ICS3 Allocation d'aide sociale	ED3 Éducation des adultes	EM3 Emplois de longue durée	EL3 Taux de salaires horaires	EN3 Densité de population	SPC3 Mortalité de bébés prématurés	SFP3 Ratio de dépendance économique	SP3 Crimes contre la propriété
DDG4 Locataires et propriétaires	LAC4 Logements inférieurs aux normes	EC4 Bénévolat	ICS4 Nombre de places subventionnées en garderies	ED4 Dépenses d'éducation	EM4 Remplacement de la main-d'œuvre	EL4 Changement dans le revenu familial	EN4 Consommation d'eau	SPC4 Pertes d'heures de travail	SFP4 Familles monoparentales	SP4 Blessures et empoisonnements
DDG5 Mobilité de la population	LAC5 Sans-abri : nouvelles tendances	EC5 Dons caritatifs	ICS5 Coût des transports collectifs	ED5 Éèves par classe		EL5 Permis de construction	EN5 Traitement des eaux usées	SPC5 Suicides	SFP5 Proportion de familles à faible revenu	
DDG6 Proportion née à l'étranger	LAC6 Taux de disponibilité		ICS6 Professionnels de services sociaux	ED6 Ratio élève-enseignant			EN6 Déchets solides	SPC6 Mortalité infantile	SFP6 Enfants vivant dans la pauvreté	
DDG7 Groupes de nouveaux arrivants	LAC7 Mises en chantier de logements locatifs		ICS7 Dépenses privées de soins de santé	ED7 Frais de scolarité au niveau post-secondaire			EN7 Empreinte écologique	SFP7 Écart de revenu		
DDG8 Langue parlée à la maison	LAC8 Loyer mensuel			ED8 Dépenses d'études privées			EN8 Qualité des cours d'eau de baignade			
DDG9 Minorités visibles										
DDG10 Population autochtone										

Rapport 1 Revenus, logement et besoins fondamentaux

² La figure 1 énumère les 72 indicateurs du Système de rapports sur la qualité de vie. Les cellules ombragées désignent les indicateurs traités dans le présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	i
Sommaires et conclusions	ii
Partie 1 Tendances en matière de revenus, de pauvreté et de nécessités de la vie	1
Écart de revenu croissant entre les groupes vulnérables et la population en général	1
Baisse sensible du chômage et moins forte dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux	3
Moins de pauvreté parmi les personnes seules et les familles monoparentales, mais davantage parmi les enfants	3
Hausse du nombre de familles de salariés à faible revenu	5
Capacité générale de subvenir aux besoins fondamentaux, sauf quelques exceptions importantes	5
Partie 2 Changements démographiques et marché de l'habitation	7
Un virage démographique marqué par le vieillissement des personnes seules et une distanciation par rapport à la famille biparentale	7
La construction d'habitations neuves délaisse le logement locatif	8
Fléchissement des mises en chantier de logements sociaux et allongement des listes d'attente	10
Croissance importante du taux d'accession à la propriété	11
Recul des taux de disponibilité des logements locatifs pendant la période	12
Problèmes croissants d'abordabilité du logement	15
Écarts grandissants entre les loyers et les revenus	19
Le parc de logements est généralement de bonne qualité	20
Partie 3 Sans-abri	21
Le risque d'itinérance en hausse dans les collectivités participantes au SRQDV	21
La difficulté de dénombrer les sans-abri	25
Les sans-abri des municipalités participantes au SRQDV — Nouvelles tendances	25
Les annexes techniques et graphiques supplémentaires liés au présent rapport sont accessibles (en anglais seulement) à la page du Système de rapports sur la qualité de vie dans le site Web de la FCM, à http://www.fcm.ca	
Annexe 1	QOL Issues Report #1 Technical Sub-Team Members
Annexe 2	Glossary of Terms
Annexe 3	Issues Report #1 Chart References
Annexe 4	Data Tables
Annexe 5	Supplementary Chart References
Annexe 6	Guide to the QOLRS Geography
Annexe 7	The QOLRS Indicators

Les renseignements contenus dans le présent rapport sur la qualité de vie dans 20 municipalités canadiennes découlent des constatations figurant dans le *Rapport sur les faits saillants 2004*.³ Le *Rapport sur les faits saillants 2004* s'est appuyé sur des indicateurs sélectionnés du Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV) afin d'illustrer l'évolution survenue dans six facteurs de qualité de vie durant la période 1991 à 2001. L'analyse a été réalisée dans le cadre défini par la FCM, en reconnaissant d'emblée que la qualité de vie est rehaussée et renforcée dans les municipalités qui assurent :

1. le développement et le maintien d'une économie locale prospère;
2. la protection et l'amélioration de l'environnement naturel et bâti;
3. des possibilités de réaliser les objectifs, espoirs et aspirations personnels;
4. la promotion d'un partage juste et équitable des ressources communes;
5. la possibilité, pour les résidants, de satisfaire leurs besoins fondamentaux;
6. le soutien de riches interactions sociales et de l'inclusion de tous les résidants dans la vie communautaire.

Quelle que soit la municipalité, divers facteurs interreliés influent sur la qualité de vie, dont des logements abordables et convenables, l'engagement civique, les infrastructures communautaires et sociales, l'éducation, l'emploi, l'économie locale, l'environnement naturel, la santé personnelle et communautaire, la sécurité financière personnelle et la sécurité personnelle.⁴

À l'aide de ce cadre, le *Rapport sur les faits saillants* a montré que la qualité de vie était menacée et s'était détériorée pour un nombre considérable de résidants des 20 municipalités participantes entre 1991 et 2001. La progression du taux de fréquentation au niveau postsecondaire, de la croissance de l'emploi et de l'accession à la propriété n'a pas réussi à enrayer les conséquences de l'écart de revenu de plus en plus profond, des changements intervenus dans les programmes sociaux et des pressions accrues sur l'environnement urbain. Le Rapport a aussi témoigné de la période de chute en dents de scie de l'économie entre 1991 et 1996, ainsi que de la remontée des niveaux de revenu, du recul des taux de pauvreté et des problèmes d'abordabilité des logements qui ont suivi entre 1996 et 2001. Malheureusement, cette reprise n'a pas profité également à tous les ménages.

Le présent rapport cible les tendances sur un moins vaste ensemble de tendances relevées pendant cette même période de 10 ans au chapitre des revenus personnels, du logement et de l'abordabilité des nécessités de la vie. Il met l'accent en particulier sur deux des six facteurs qui influent sur la qualité de vie : la promotion d'un partage juste et équitable des ressources communes (facteur 4); et les possibilités offertes aux résidants de satisfaire leurs besoins fondamentaux (facteur 5). Il fournit également une analyse approfondie des groupes démographiques les plus vulnérables aux effets de la baisse des revenus, de la hausse des taux de pauvreté et des plus grandes difficultés pour trouver des logements abordables. Les personnes seules, les familles monoparentales, les nouveaux arrivants et la population autochtone font partie de ces groupes vulnérables.

Comme dans les rapports antérieurs, l'examen porte sur des tendances touchant toutes les municipalités. Toutefois, le rapport met aussi en relief les différences entre les 20 municipalités participantes au SRQDV, ainsi que les différences entre les tendances relevées dans ces municipalités par rapport à celles relevées dans le reste du Canada. Des graphiques de données et des exemples tirés des municipalités participantes sont employés pour faire ressortir les grandes tendances.⁵

³ Fédération canadienne des municipalités, 2004. *Système de rapports sur la qualité de vie, Rapport sur les faits saillants 2004*, Ottawa.

⁴ Cette définition a été élaborée et adoptée par l'équipe technique du SRQDV, composée de représentants de la FCM et de chacune des 20 municipalités participantes au Système.

⁵ L'ensemble complet de tableaux et de graphiques supplémentaires est accessible (en anglais seulement) à <http://www.fcm.ca/>. Dans la comparaison des 20 municipalités, le SRQDV doit cependant être utilisé avec prudence. Par exemple, de grands centres urbains comme Vancouver ont des caractéristiques fort différentes des municipalités régionales comptant davantage de banlieues et de zones rurales.

SOMMAIRES ET CONCLUSIONS

Globalement, le présent rapport permet de constater qu'alors que la plupart ont connu une période plutôt prospère pendant les 10 ans examinés, certains se sont appauvris, frappés durement par la poussée des frais de logement qui ont englouti des revenus qui auraient dû servir à d'autres besoins fondamentaux. Bien que le pourcentage de pauvreté ait peu évolué pendant ces 10 ans, la marginalisation de plusieurs groupes économiquement faibles a néanmoins progressé.

Des indicateurs attestant d'une prospérité globale

Durant la période comprise entre 1991 et 2001, les taux de chômage ont reculé dans tous les types de ménages et les taux d'accès à la propriété ont augmenté dans tous les groupes démographiques comme ils l'ont fait rarement auparavant, y compris parmi les personnes seules et les familles monoparentales. Seule une petite proportion des propriétaires a souffert d'un problème d'abordabilité du logement, et ce taux a régressé pendant ces 10 ans. De plus, les programmes sociaux ciblés de cette période ont entraîné une amélioration sensible du bien-être économique de deux groupes affichant des taux de pauvreté beaucoup plus élevés que la moyenne, soit les familles monoparentales et les personnes âgées. Représentant ces tendances économiques, la vaste majorité des personnes seules et des familles vivant dans les 20 municipalités participantes ont eu des revenus amplement suffisants pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Changements démographiques et plus grande accession à la propriété

En 2001, les « familles » de divers types représentaient deux tiers de tous les ménages dans les municipalités participantes, mais la famille biparentale traditionnelle, en perte de vitesse depuis 1991, ne formait plus que le tiers du total. Les familles biparentales étaient majoritaires dans

une seule municipalité participante en 2001. La multiplication des ménages de personnes seules et de couples sans enfants a eu pour effet de créer une demande importante et croissante de types de logements autres que la maison détachée conventionnelle.

En réaction à ces tendances démographiques et stimulé par des taux hypothécaires à leur plus bas, le marché de l'habitation a offert un choix de propriétés sans précédent. En 2001, les maisons unifamiliales, maisons jumelées, maisons en rangée et habitations en copropriété représentaient globalement 90 pour cent des mises en chantier de logements.

Problèmes d'abordabilité du logement suscités par l'évolution sur le marché de l'habitation


Les nouvelles tendances sur le marché de l'habitation ont engendré une pénurie de nouveaux logements locatifs tant dans les secteurs privé que non marchand. Les taux de disponibilité de logements locatifs ont plongé, ce qui a fait grimper les loyers et allonger les listes d'attente de logements sociaux. Sur les grands marchés locatifs, les taux de disponibilité de logements abordables ont diminué encore davantage que ceux des logements à loyers plus élevés.

Dans ce contexte, les logements de bonne dimension sont devenus de plus en plus inaccessibles aux salariés à faible revenu, à mesure que s'est creusé l'écart entre les loyers et les revenus entre 1991 et 2001. De façon générale, les familles se sont mieux tiré d'affaire que les personnes seules, mais pas dans les centres les plus peuplés qui participent au SRQDV. Les familles des grands centres ont en effet beaucoup plus souffert des problèmes d'abordabilité du logement que les personnes seules.

Les groupes de familles monoparentales et de personnes seules âgées, de nouveaux arrivants et d'Autochtones, qui ont connu une croissance considérable en nombres absolus, ont été en général incapables de s'acheter une propriété ou de payer la plupart des loyers demandés. Sur ce plan, ce sont les personnes âgées dépendantes du secteur locatif qui ont été les plus gravement touchées, puisque non moins de 60 pour cent des personnes âgées vivant seules éprouvaient des problèmes d'abordabilité du logement en 2001.

Une proportion accrue de la population non protégée par le filet de sécurité sociale

Au cours de la période de 10 ans examinée, le nombre de familles et de personnes seules recevant l'aide sociale et



d'autres transferts gouvernementaux a diminué. Cette baisse globale de dépendance envers les transferts gouvernementaux ne s'est pourtant pas traduite par une baisse correspondante des niveaux de pauvreté. Comme le montrent clairement les données de Statistique Canada, les taux de pauvreté n'ont pas diminué pendant cette période et ont même progressé parmi certains segments de population, notamment les familles biparentales. Il y a donc lieu de supposer qu'il y a eu une augmentation des salariés à faible revenu.

Ceux qui ont continué de tirer entièrement leur subsistance de l'aide sociale se sont encore appauvris par suite de la baisse constante de la valeur de l'aide sociale qui a marqué ces 10 années. Ce recul et l'absence de nouveaux logements subventionnés ont réduit encore davantage les choix pour les familles et les personnes seules à faible revenu, aux prises avec de graves difficultés d'abordabilité et de longues listes d'attente de logements sociaux.

Dans les circonstances, le rôle du filet de sécurité sociale — tant l'aide sociale que le logement social — a échoué de plus en plus aux refuges d'urgence et aux banques alimentaires, ou a complètement disparu.

La marginalisation économique frappe un vaste éventail de groupes vulnérables

L'augmentation des disparités économiques a eu des répercussions sur divers groupes démographiques vulnérables. Quoique les familles biparentales aient été plus épargnées, une plus grande proportion de ces familles a sombré dans la pauvreté. Cette situation a eu pour effet de creuser l'écart entre « bien nantis » et « mal nantis », tant parmi les personnes seules que les familles et les enfants.

Dans un contexte conjuguant une baisse de revenus et une hausse du coût de la vie, une minorité importante de familles et de personnes seules se sont retrouvées dangereusement proches de ne plus pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux — ou carrément incapables de le faire.

La marginalisation économique a été particulièrement frappante parmi la population autochtone et les nouveaux arrivants. Tant au chapitre des taux d'emploi que des niveaux de revenu et de pauvreté et du fardeau des frais de logement, ces populations ont présenté des écarts considérables et grandissants par rapport à la population en général. Cette situation est devenue particulièrement préoccupante dans les municipalités comportant les plus

forts contingents d'immigrants (notamment Toronto, Vancouver et Peel) et de population autochtone (Winnipeg, Saskatoon et Regina).

Sans-abri

Le SRQDV ne recueille pas de données sur le nombre de sans-abri, mais il comporte sept indicateurs pour mesurer les risques d'itinérance. Cinq d'entre eux ont progressé pendant la période sous examen, fortement favorisée par la pénurie de logements abordables observée dans les 20 municipalités participantes. Ce risque accru s'est manifesté clairement dans les plus grandes villes participantes, mais il existe également, à divers degrés, dans les petites municipalités et les banlieues.

Ces constatations sont renforcées par l'analyse du réseau de refuges d'urgence mis en place dans les municipalités participantes. La combinaison d'hommes, de femmes, de familles et de jeunes qui s'y retrouvaient est l'une des conséquences de la marginalisation économique de plus en plus grande de certains groupes vulnérables.

Toutes les municipalités sont touchées — mais de façon différente — par ces tendances

Certes, il existe des écarts importants entre les niveaux de pauvreté, les taux d'emploi, les revenus et l'abordabilité des logements parmi les 20 municipalités participantes. Toutefois, aucune n'a réussi à échapper à toutes les tendances : hausse des enfants vivant dans la pauvreté; niveaux élevés de pauvreté parmi les familles monoparentales et les personnes âgées; augmentation de la disparité des revenus; accroissement des problèmes d'abordabilité du logement; et sans-abri.

Concentration de certains types de pauvreté dans les municipalités participantes

Plusieurs indicateurs économiques ont fait meilleure figure dans les municipalités participantes au SRQDV que dans le reste du Canada. Ainsi, les taux de chômage et la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux ont été plus bas que dans le reste du Canada, et cela, pour tous les groupes démographiques. Réciproquement, les revenus de tous les groupes démographiques ont été clairement plus élevés et ont progressé à un rythme plus rapide dans les municipalités participantes.

Le tableau est cependant moins uniforme pour ce qui est l'écart de revenu — une mesure du rapport entre les revenus les plus élevés aux plus faibles et les taux de pauvreté — mesuré en proportion des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu (SFR).

L'écart de revenu dans les municipalités participantes a été moins grand que dans le reste du Canada tant parmi les familles que les particuliers, mais il y a progressé presque deux fois plus rapidement que dans le reste du Canada. Les municipalités participantes ont maintenu un taux de pauvreté inférieur et un recul plus marqué à ce chapitre que dans le reste du Canada, en particulier parmi les

familles monoparentales. Par contre, le taux de pauvreté des familles biparentales et celui des enfants qui en découle, ainsi que le taux de pauvreté des personnes âgées vivant seules étaient supérieurs dans ces municipalités que dans le reste du Canada, et l'écart a continué de se creuser.

Tant les locataires que les propriétaires ont été touchés davantage dans les municipalités participantes au SRQDV que dans le reste du Canada par les problèmes d'abordabilité de logement, mais les plus durement frappés ont été les locataires.

Tableau 1 Municipalités participantes au Système de rapports sur la qualité de vie de la FCM – 2003

Municipalité ⁶	Nom utilisé dans les tableaux et graphiques du Rapport	Province	Population (2001)
Ville de Calgary	Calgary	Alberta	878 870
Ville d'Edmonton	Edmonton	Alberta	666 105
Municipalité régionale de Halifax	Halifax	Nouvelle-Écosse	359 185
Municipalité régionale de Halton	Halton	Ontario	375 230
Ville de Hamilton	Hamilton	Ontario	490 265
Ville de Kingston	Kingston	Ontario	114 195
Ville de London	London	Ontario	336 540
Municipalité régionale de Niagara	Niagara	Ontario	410 575
Ville d'Ottawa	Ottawa	Ontario	774 075
Municipalité régionale de Peel	Peel	Ontario	988 945
Communauté métropolitaine de Québec	CMQ	Québec	674 700
Ville de Regina	Regina	Saskatchewan	178 225
Ville de Saskatoon	Saskatoon	Saskatchewan	196 810
Ville du Grand Sudbury	Sudbury	Ontario	155 220
Ville de Toronto	Toronto	Ontario	2 481 495
Ville de Vancouver	Vancouver	Colombie-Britannique	545 670
Municipalité régionale de Waterloo	Waterloo	Ontario	438 515
Ville de Windsor	Windsor	Ontario	208 405
Ville de Winnipeg	Winnipeg	Manitoba	619 545
Municipalité régionale de York	York	Ontario	729 255

⁶ Les 20 participants au Système de rapports sur la qualité de vie sont désignés par l'appellation de « municipalités » ou de « collectivités » dans le présent rapport bien que leur statut juridique puisse différer. Comme le montre le tableau 1, ils sont formés de 13 villes, de six municipalités régionales et d'une communauté métropolitaine. Un guide sur la géographie du Système, accessible à <http://www.fcm.ca>, décrit en détail les termes et les questions qui en découlent.

PARTIE 1 | TENDANCES EN MATIÈRE DE REVENUS, DE PAUVRETÉ ET DE NÉCESSITÉS DE LA VIE

La présente section décrit plusieurs tendances relevées dans les 20 municipalités participantes au cours de la période 1991 à 2001 en ce qui a trait aux revenus, aux taux de chômage et aux niveaux de pauvreté. Elle traite également de la capacité correspondante des personnes seules⁷ et des familles de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

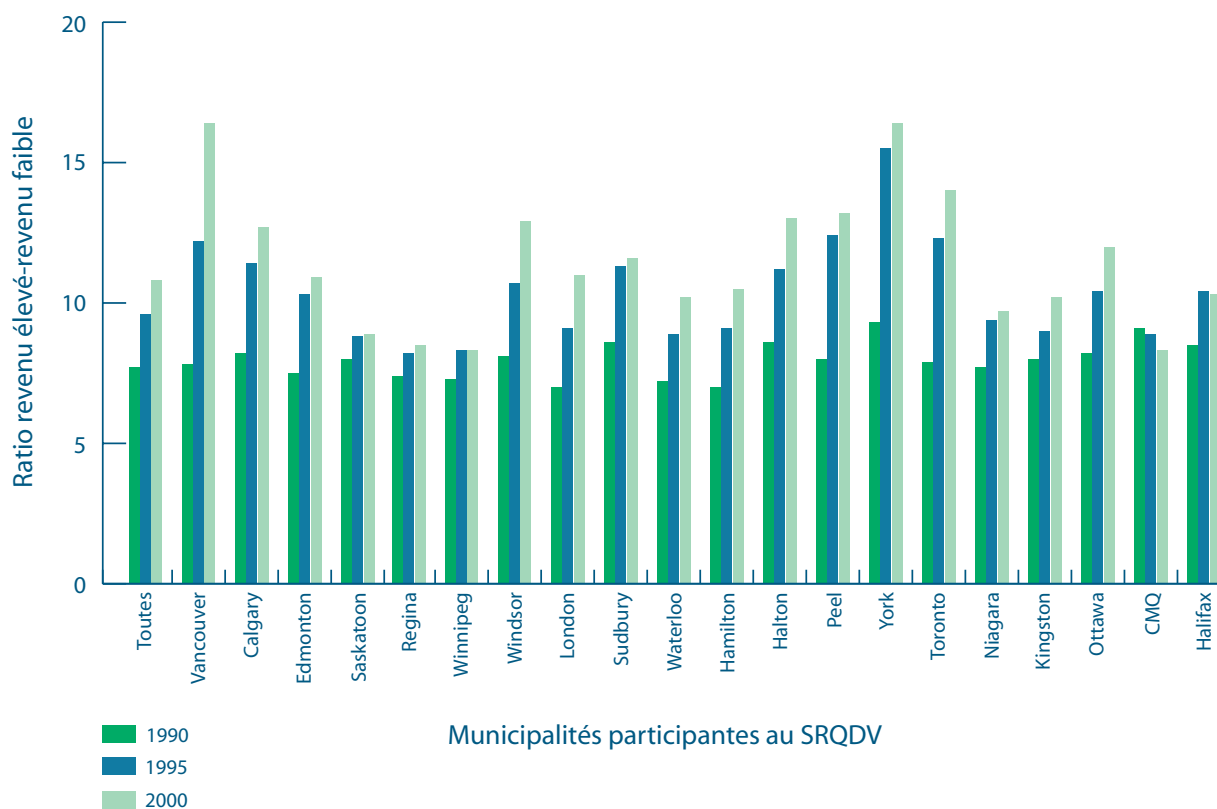
Écart de revenu croissant entre les groupes vulnérables et la population en général

Le *Rapport sur les faits saillants* a fait état de plusieurs tendances importantes au chapitre du revenu personnel. L'une des principales constatations est que les particuliers et les familles à faible revenu et à revenu modeste n'ont généralement pas bénéficié de revenus rajustés au coût de la vie pendant la période de 10 ans examinée. Fondées sur le revenu réel avant impôts des déclarants, les données

de Statistique Canada indiquent que seule la tranche supérieure des 30 pour cent des familles et de 20 pour cent des particuliers des 20 municipalités participantes au SRQDV ont profité d'une hausse du revenu entre 1990 et 2000. À l'opposé, le revenu réel des particuliers et des familles des 30 pour cent inférieurs de l'échelle des revenus a fléchi de 8 pour cent pendant cette même période.

Le régime d'impôt sur le revenu n'a eu qu'une incidence mitigée sur le gouffre séparant ceux qui ont les revenus les plus élevés de ceux qui ont les plus faibles, de sorte que l'écart de revenu après impôts tant parmi les familles que parmi les particuliers s'est encore accru pendant les 10 ans. L'écart a été plus grand parmi les particuliers que parmi les familles. Comme le montre le graphique 1 ci-dessous, en 2000, le revenu des particuliers occupant le 90^e rang-centile était 11 fois plus grand que celui des particuliers du

Graphique 1 : Écart de revenu
Ratio du revenu des particuliers du 90^e rang-centile au revenu des particuliers du 10^e rang centile, Après impôts, Municipalités participantes au SRQDV, 1990, 1995, 2000



Source : Statistique Canada, Banque des données régionales et administratives, 1990, 1995, 2000

⁷ Dans le présent rapport, le terme « personnes seules » s'entend des personnes vivant seules ou avec une autre ou plus d'une autre personne hors famille ou encore avec une famille dont la personne seule ne fait pas partie. Cette définition est celle de Statistique Canada. Le terme « non-family persons » (personne hors famille) est défini dans le Technical Annex (en anglais seulement).

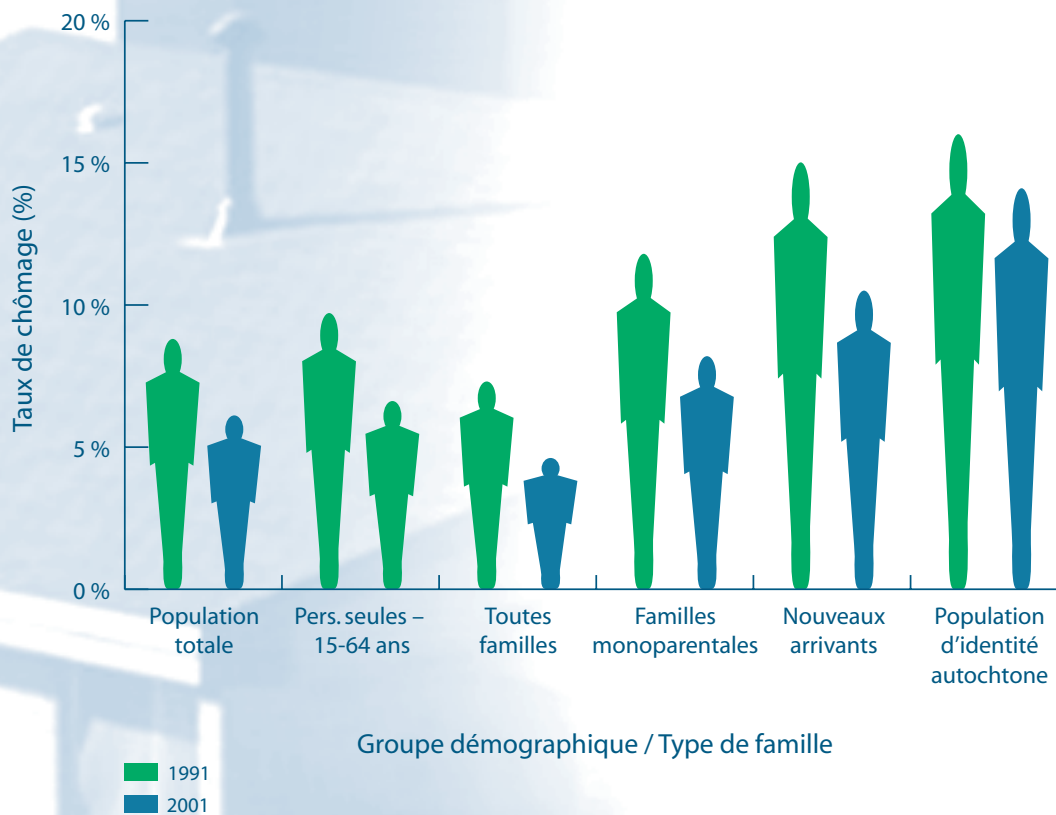
10^e rang-centile, en moyenne, dans l'ensemble des municipalités participantes, alors que 10 ans auparavant, ce ratio était inférieur à huit. En 2000 également, la disparité était moins grande dans le groupe des familles, puisque le revenu des familles du haut de l'échelle était moins de six fois plus élevé que celui des familles à faible revenu.

Comme expliqué plus en détail plus loin dans la présente section, l'un des facteurs qui ont contribué à l'élargissement de l'écart de revenu a été le recul de la valeur des prestations d'aide sociale. À Calgary, par exemple, le revenu réel des particuliers les plus pauvres a fondu de 16 pour cent entre 1990 et 2000, soit à peu près l'équivalent de la baisse des prestations provinciales d'aide sociale rajustées au coût de la vie pendant cette même période. Cette tendance a aussi été évidente dans d'autres collecti-

ités. Par contre, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a été la seule parmi les municipalités participantes au SRQDV à afficher une amélioration des iniquités à ce chapitre tant parmi les familles que parmi les particuliers. Cette amélioration est probablement attribuable dans une certaine mesure à la hausse des prestations d'aide sociale versées dans la province de Québec pendant la période de 10 ans examinée.

Le *Rapport sur les faits saillants* a aussi fait état d'une disparité sensible et croissante entre les revenus des groupes vulnérables et ceux de la population en général. Un contraste très marqué existe entre le revenu et la croissance de revenu des nouveaux arrivants et de la population autochtone par rapport à ceux de la population en général. En chiffres réels, le revenu des nouveaux arrivants a

Graphique 2 : Chômage
Taux de chômage par groupe démographique et type de famille, Moyenne SRQDV 1991, 2001



Source : Statistique Canada, Recensements 1991, 2001, Totalisation spéciale

diminué dans les municipalités comptant le plus grand nombre de nouveaux arrivants, soit Toronto et Vancouver. Le revenu des résidents autochtones a également reculé dans la plupart des municipalités.

Baisse sensible du chômage et moins forte dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux

Les taux d'emploi se sont fortement améliorés dans les municipalités participantes et ailleurs au Canada entre 1991 et 2001, alors que le taux de chômage a reculé du tiers pour passer de 9 pour cent à 6,1 pour cent.⁸ De plus, les taux de chômage ont été moins élevés dans les 20 municipalités participantes que dans le reste du Canada. Il y a eu cependant quelques exceptions, puisqu'il a progressé dans trois de ces municipalités.

Tous les groupes démographiques ont profité de la baisse du taux de chômage, mais celui des Autochtones en a profité beaucoup moins que les autres. Relativement à la population non autochtone, le taux de chômage global de la population autochtone vivant dans les municipalités participantes au SRQDV était deux fois plus élevé en 2001, alors qu'il était de 1,7 fois plus élevé en 1991.

La hausse généralisée du taux d'emploi a entraîné une forte régression du niveau de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux dans tous les types de familles pendant la période de 10 ans. Toutefois, les familles monoparentales et les personnes seules étaient encore trois fois plus dépendantes à l'égard des sources de revenu non liées à l'emploi que les couples et les familles biparentales.⁹ Le niveau de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux était beaucoup plus faible dans le cas des municipalités participantes que dans le reste du Canada pendant cette période.

L'évolution, en ce qui a trait au taux de dépendance envers l'aide sociale, en particulier, a été très marquée. Durant la période de 1995 à 2000, la proportion des familles et des personnes seules touchant des prestations d'aide sociale a

diminué fortement, soit de près d'un tiers.¹⁰ En 2000, 11 pour cent de la population des municipalités participantes au SRQDV n'avaient, pour toute source de revenu, que des prestations d'aide sociale (15 pour cent en 1995), dont 13 pour cent de personnes seules (17 pour cent en 1995) et 29 pour cent de familles monoparentales (42 pour cent en 1995). Bien qu'une partie de cette régression s'explique par l'amélioration du taux d'emploi, il faut mentionner que cette période a coïncidé avec l'entrée en vigueur de critères plus sévères d'admissibilité à l'aide sociale. En Ontario, par exemple, les jeunes de 16 à 18 ans ont été exclus pendant cette période, de même que les familles monoparentales dont le parent vivait avec une personne du sexe opposé occupant un emploi.

Les données fournies par plusieurs des municipalités indiquent que cette tendance à la baisse du nombre d'assistés sociaux a ralenti et s'est même renversée dans certains cas depuis 2000. Ainsi, la Ville de Calgary a fait état d'une hausse de 12 pour cent des bénéficiaires d'aide sociale entre 2001 et 2003.¹¹ Les données accessibles pour la Ville de Toronto indiquent une hausse du nombre de cas d'aide sociale entre 2000 et 2003, quoique ce nombre ait diminué plus récemment.

Moins de pauvreté parmi les personnes seules et les familles monoparentales, mais davantage parmi les enfants

Le *Rapport sur les faits saillants* n'a fait état d'aucune évolution globale importante dans les taux de pauvreté entre 1991 et 2001. Ceux-ci avaient néanmoins connu des hausses sensibles entre 1991 et 1996, mais ces hausses avaient été suivies d'un repli important pendant la seconde partie de la décennie. (Voir la définition du terme « pauvreté » dans l'encadré 1). Des écarts très considérables ont cependant été relevés entre les différents groupes démographiques.

La proportion des familles vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) a augmenté légèrement pendant cette période de 10 ans malgré la baisse des taux de chômage. Cette hausse est liée à l'augmentation marquée du pourcentage de familles biparentales vivant sous le SFR. La proportion

⁸ Les taux de participation de la main-d'œuvre ont aussi fléchi au cours de cette période, soit de 70,5 pour cent à 68,4 pour cent dans les 20 municipalités participantes au SRQDV. Ce fléchissement ne représente cependant qu'une partie de l'amélioration du taux de chômage.

⁹ Le taux de dépendance, dans le cas des personnes seules, est attribuable dans une certaine mesure à un groupe dépendant de prestations d'invalidité permanente et, dans le cas des familles monoparentales, à la difficulté d'occuper un emploi avec de jeunes enfants.

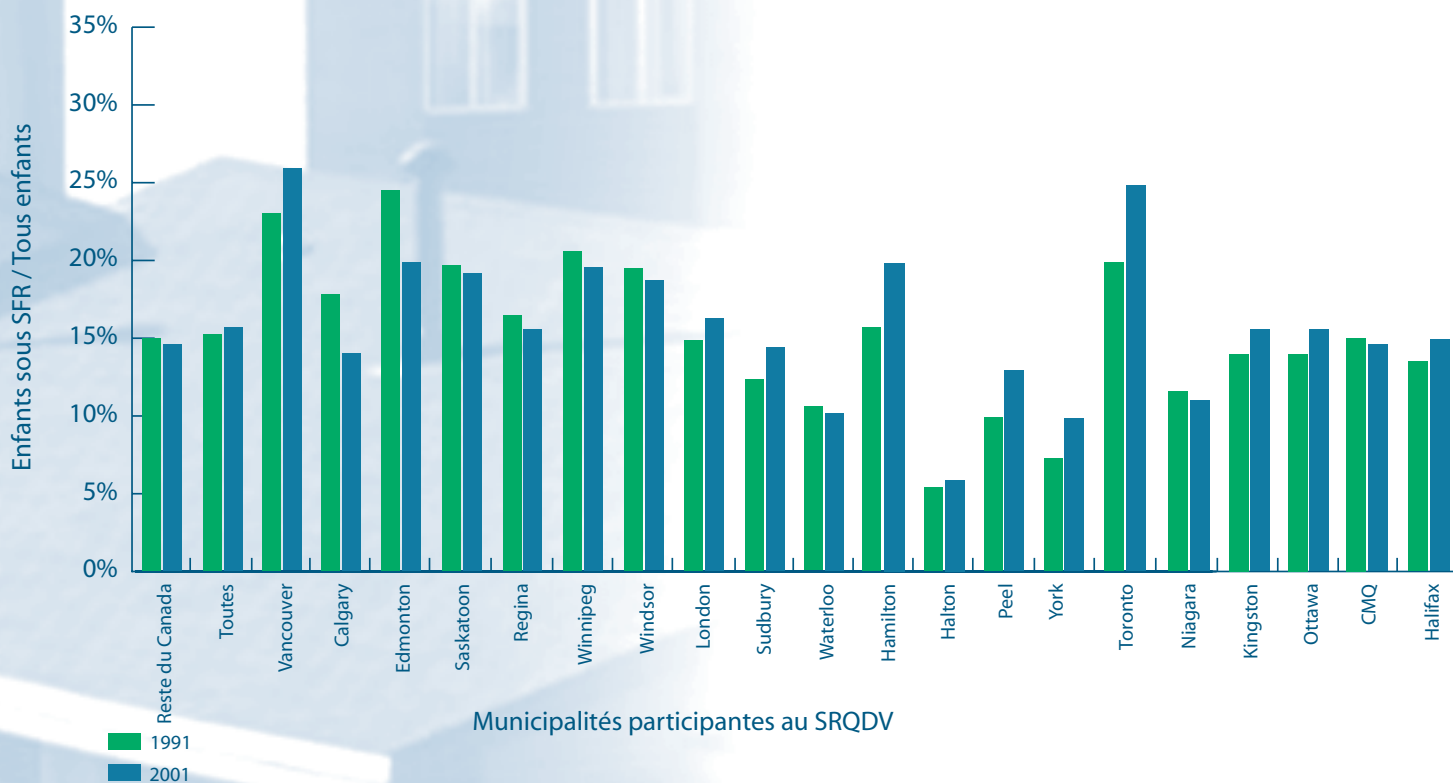
¹⁰ Les données de l'aide sociale pour 1990 n'ont pu être extraites des tableaux des déclarants parce qu'elles étaient combinées à d'autres transferts des gouvernements provinciaux à ce moment-là. Voir la définition fournie dans le « Glossary of Terms » (en anglais seulement).

¹¹ Ces données proviennent de la province de l'Alberta, puisque la Ville de Calgary n'administre pas l'aide sociale.

de familles biparentales pauvres dans les municipalités participantes était aussi supérieure et en progression beaucoup plus forte que dans le reste du Canada. Le taux de pauvreté parmi les familles biparentales n'a pas changé dans le reste du Canada, mais il a connu une hausse moyenne de 15 pour cent dans les 20 municipalités participantes. Réciproquement, la proportion d'enfants vivant dans des familles ayant un revenu sous le SFR a diminué légèrement dans le reste du Canada, tandis qu'il a augmenté de 6 pour cent en moyenne dans les municipalités participantes (voir graphique 3).¹²

Comme le montre le graphique 3, les tendances globales en matière de pauvreté familiale et infantile masquent des situations fort différentes d'une municipalité participante au SRQDV à une autre. En réalité, le taux de pauvreté familial et infantile a reculé dans de nombreuses petites collectivités de l'Ontario, ainsi que dans les villes des Prairies et au Québec. Pendant les 10 ans examinés, la moitié des municipalités participantes ont connu des hausses du taux de pauvreté parmi les familles et les enfants, dont les plus grands centres, soit Vancouver et Toronto, où le taux a fortement progressé.

Graphique 3 : Enfants vivant dans la pauvreté
Enfants de familles vivant sous le seuil de faible revenu en pourcentage de tous les enfants, Municipalités participantes au SRQDV 1991, 2001



Source : Statistique Canada, Recensements 1991, 2001

¹² Dans le présent rapport, la pauvreté infantile réfère au nombre d'enfants vivant dans des familles dont le revenu se situe sous le SFR par rapport au nombre d'enfants vivant dans la totalité des familles. Le SRQDV surveille aussi l'évolution de la pauvreté infantile parmi les jeunes enfants (âge 0 à 12 ans). Voir l'annexe 2 - « Glossary of Terms » pour une définition du terme « children » (en anglais seulement).

PAUVRETÉ ET BESOINS FONDAMENTAUX

Le rapport s'appuie sur trois mesures de pauvreté. Bien qu'aucune ne représente un seuil de pauvreté universellement reconnu, la proportion de personnes seules et de familles dont le revenu se situe sous les seuils définis pour chacune de ces mesures peut être considérée comme un indicateur de l'étendue de la pauvreté.

Le seuil de faible revenu (SFR) est déterminé par l'analyse des données sur les dépenses familiales. Les familles ayant un revenu inférieur aux divers seuils établis sont susceptibles de consacrer un plus grand pourcentage de leur revenu à la nourriture, au logement et aux vêtements que la famille moyenne. Les SFR sont calculés pour cinq tailles de municipalités et sept tailles de familles. Par exemple, en 2000, le seuil de faible revenu après impôts pour une famille de quatre s'établissait à 29 653 \$ dans les municipalités de 100 000 à 500 000 habitants et à 34 572 \$ dans les municipalités de plus de 500 000 habitants.

La mesure de faible revenu (MFR) est établie à 50 pour cent du revenu familial médian rajusté. Les catégories employées, aux fins du calcul de cette mesure, sont liées au nombre d'adultes et d'enfants dans les familles. La MFR de revenu après impôts pour deux adultes et deux enfants se situait à 24 936 \$ en 2000.

La mesure du panier de consommation (MPC) comporte des estimations des coûts de la nourriture, des vêtements et des chaussures, du logement, du transport et d'autres biens et services liés au coût de la vie local. En 2000, le seuil de revenu après impôts calculé pour une famille de quatre au moyen de la MPC allait de 22 156 \$ dans la CMQ à 27 343 \$ dans les municipalités de la région du Grand Toronto.

Contrairement aux familles, la proportion de personnes seules vivant sous le SFR a légèrement fléchi. Cette diminution s'explique surtout par la baisse de près de 5 points de pourcentage du taux de pauvreté parmi les personnes seules âgées de 65 ans et plus dans presque toutes les municipalités participantes au SRQDV, soit de 49,5 pour cent à 44,8 pour cent en 1991 et en 2001, respectivement. Malgré cette amélioration, plus d'une personne âgée sur deux vivant seules avait un revenu inférieur au SFR en 2001. Les personnes âgées résidant dans les 20 municipalités participantes étaient aussi davantage susceptibles de vivre dans la pauvreté que celles du reste du Canada.

Le pourcentage de ménages de nouveaux arrivants ayant un revenu sous le SFR était plus de deux fois plus élevé que celui des non-immigrants. Le taux de pauvreté parmi la population autochtone était de 2,5 supérieur à celui de la population non autochtone en 2001.

Hausse du nombre de familles de salariés à faible revenu

La comparaison des changements dans la proportion de la population bénéficiant de l'aide sociale par rapport à la proportion de la population à faible revenu indique que le nombre de ménages de salariés pauvres augmente. Sur ce plan, ce sont les familles de salariés pauvres qui accusent la plus forte progression. En 2000, alors que le nombre de personnes seules et de familles bénéficiant d'aide sociale était beaucoup plus faible qu'en 1995, la proportion de la population vivant sous le SFR était à peu près la même tout en comptant un plus grand pourcentage de familles à faible revenu. Les deux tiers des personnes seules ayant un revenu sous le SFR avaient d'autres sources de revenu que l'aide sociale en 2000, comparativement à moins de 60 pour cent en 1995. En 2000 également, la moitié des familles biparentales et des couples à faible revenu avaient d'autres sources de revenu que l'aide sociale (par comparaison au tiers en 1995).

Capacité générale de subvenir aux besoins fondamentaux, sauf quelques exceptions importantes

La plus grande partie des familles et des particuliers résidant dans les 20 municipalités participantes au SRQDV avaient un revenu suffisant pour pourvoir à leurs besoins fondamentaux, tels que mesurés à l'aide de la mesure du panier de consommation (MPC). Par exemple, les familles et les particuliers à revenu modeste — soit le revenu après impôts du 50^e rang-centile (ou revenu médian) — de la totalité des 20 municipalités participantes pouvaient, sans difficulté, se procurer un panier de base.

La situation était très différente pour les particuliers et les familles à faible revenu — soit ceux occupant le 25^e rang-centile et en dessous. La baisse de revenus alliée à la baisse de prestations d'aide sociale a réduit davantage la capacité des familles et particuliers à faible revenu de se procurer les nécessités de la vie. Bien entendu, les ménages qui doivent consacrer un grand pourcentage ou la totalité de leur revenu à leurs besoins fondamentaux sont incapables d'accumuler des économies pour se constituer une rente de retraite ou tenir le coup temporairement lorsque leur revenu diminue.

Hamilton correspond à la moyenne du SRQDV pour ce qui est du revenu familial. Dans cette ville, une famille de quatre personnes, dont deux adultes occupant un emploi à temps plein au salaire minimum, a touché un revenu familial annuel après impôts d'environ 25 700 \$ en 2000. La MPC pour Hamilton se situait à 23 745 \$ en 2000, laissant moins de 2000 \$ à une telle famille une fois les nécessités de la vie payées. Dans les circonstances, une telle famille pourrait avoir à consacrer 100 pour cent de son revenu à ses besoins fondamentaux si certains coûts locaux venaient à augmenter ou son revenu familial à baisser.

En général, les particuliers à faible revenu ont eu plus de difficulté que les familles à faible revenu à payer le prix d'un panier de consommation de base. Ce sont les personnes à faible revenu (soit celles occupant le 25^e rang-centile et en dessous) de Toronto et de Vancouver qui ont connu les pires difficultés, leur revenu ne représentant, respectivement, que 73 pour cent et 65 pour cent de la MPC.

Le Rapport sur les faits saillants fait état d'une baisse générale et continue des niveaux d'aide sociale par rapport aux besoins fondamentaux.¹³ Selon la municipalité de résidence, l'allocation d'aide sociale versée à une famille monoparentale représentait de 79 à 116 pour cent du coût des besoins fondamentaux en 1991, mais n'en représentait plus que 66 à 79 pour cent en 2000. Les personnes seules bénéficiaires de l'aide sociale étaient les plus mal nanties, avec des prestations d'aide sociale correspondant à 54 à 81 pour cent des besoins fondamentaux en 1991 et à seulement 37 à 55 pour cent en 2000.

LE RÔLE DES BANQUES ALIMENTAIRES

L'une des conséquences de la régression des revenus et de la hausse des coûts a été d'accroître la dépendance à l'égard des banques alimentaires. Elles sont devenues essentielles pour les familles et les particuliers forcés de choisir entre deux nécessités comme se loger ou se nourrir. Or, omettre de payer le loyer, ce serait risquer l'expulsion. Outre les banques alimentaires, les services sociaux fournissent aussi de la nourriture dans le cadre de leur programme, tandis que les enfants d'écoles de quartiers défavorisés bénéficient de programmes de petits déjeuners et de dîners.

Toronto et Calgary ont fait état d'un plus grand recours aux banques alimentaires. La Inter-Faith Food Bank de Calgary — la plus importante de la ville — a connu une hausse de 13 pour cent du nombre d'utilisateurs entre 2000 et 2003. Les salariés à faible revenu en ont été les plus fréquents usagers, suivis des prestataires de l'aide sociale.

Toronto et Waterloo ont observé une augmentation du nombre de familles avec enfants dépendant du réseau local de banques alimentaires. Les usagers des banques alimentaires de Waterloo comptent également davantage de particuliers qui disent tirer leur principale source de revenu d'un emploi à temps plein ou à temps partiel.¹⁴

¹³ Les besoins fondamentaux sont définis ici suivant la Mesure du faible revenu (MFR). La MFR a été utilisée aux fins d'illustrer cette tendance, parce que les seuils de faibles revenus (SFR) n'étaient pas disponibles pour 1991.

¹⁴ Les divers encadrés du présent rapport font état de cas anecdotiques ne figurant pas dans la base de données du Système de rapports sur la qualité de vie.

PARTIE 2 | CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES ET MARCHÉ DE L'HABITATION

La présente section porte sur les indicateurs de l'évolution de la composition démographique des 20 collectivités participantes au SRQDV, de même que sur les tendances correspondantes sur le marché de l'habitation au cours de la période 1991-2001.

Un virage démographique marqué par le vieillissement des personnes seules et une distanciation par rapport à la famille biparentale

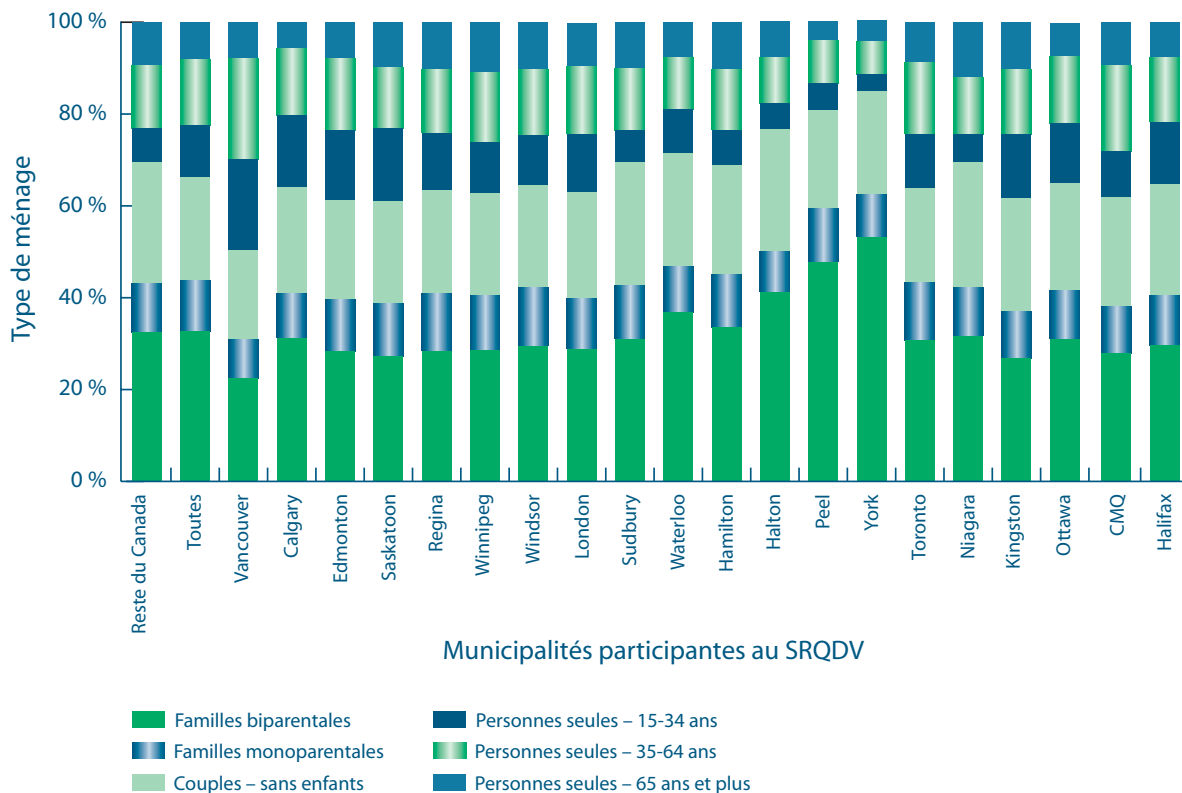
Le graphique 4 montre un portrait de plus en plus diversifié de la structure des ménages dans les 20 collectivités participantes au SRQDV. Il indique, entre autres, une forte proportion de ménages non familiaux constitués d'une ou de plusieurs personnes seules. La traditionnelle famille biparentale ne représentait que le tiers de tous les ménages en 2001, la part de ce groupe par rapport à l'ensemble ayant présenté une lente tendance à la baisse depuis 1991. Comme l'illustre le graphique 4, les familles biparentales correspondaient au type de ménage majoritaire dans une seule collectivité participante au SRQDV, tandis que les familles monoparentales et biparentales réunies représen-

taient la majorité des ménages uniquement dans les nouvelles banlieues de Halton, York et Peel, dans la région du Grand Toronto.

En incluant les couples sans enfants, « la famille » représentait les deux tiers de tous les ménages en 2001. Mais en les excluant, le nombre total de familles chute bien en deçà de la majorité des ménages. Entre 1991 et 2001, la combinaison des familles biparentales et monoparentales a perdu du terrain au profit des autres catégories, chutant de 46,3 à 42,9 pour cent de tous les ménages dans les 20 collectivités participantes au SRQDV.

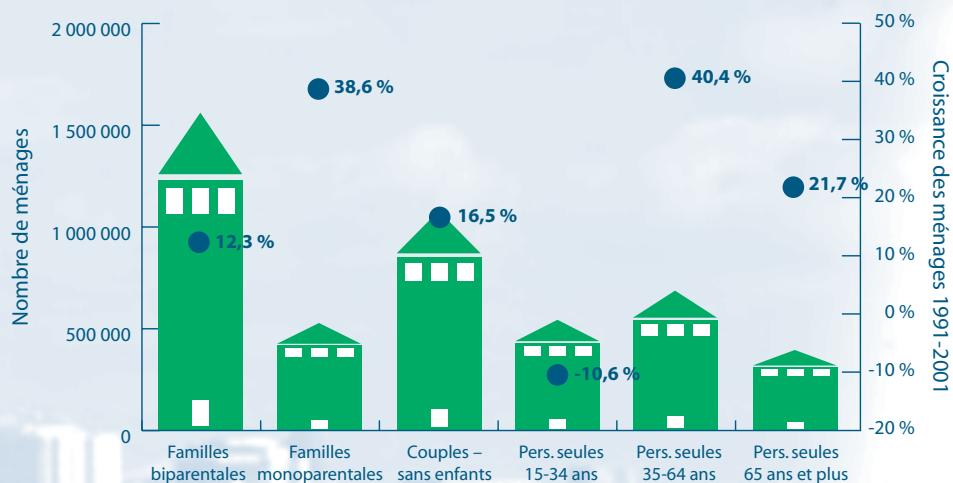
En revanche, entre 1991 et 2001, la croissance du nombre de ménages est principalement attribuable aux ménages hors famille, un groupe fort diversifié qui inclut tant les jeunes venant tout juste de quitter le foyer familial que les professionnels célibataires gagnant des revenus supérieurs. Le graphique 5 présente le nombre de ménages dans chaque catégorie ainsi que le pourcentage de croissance de chaque catégorie. D'après ces données, le nombre de ménages constitués de personnes seules âgées de 35 à

Graphique 4 : Données démographiques
Ménages par type de famille, Municipalités participantes au SRQDV 2001



Source : Statistique Canada, Recensement 2001 -- Totalisation spéciale

Graphique 5 : Types de ménage
 Nombre de ménages (2001) et croissance des ménages, par type (1991-2001),
 Moyenne SRQDV



Source : Statistique Canada, Recensements 1991, 2001

64 ans a augmenté de plus de 40 pour cent entre 1991 et 2001, soit le taux de croissance le plus rapide des six catégories. Cette sous-catégorie a aussi été la plus importante au sein du groupe des ménages hors famille. Par conséquent et même en présence d'une croissance négative quant au nombre de ménages plus jeunes hors famille (personnes seules âgées de 15 à 34 ans), les trois catégories de ménages hors famille réunies avaient éclipsé le nombre de ménages de familles biparentales en 2001.

Ces données combinées sur les ménages hors famille et les couples sans enfants expliquent la création d'une demande considérable et croissante de types de logement autres que la traditionnelle maison unifamiliale. Ces ménages ont aussi participé de façon importante à la hausse du taux d'accession à la propriété découlant de l'achat d'habitations en copropriété. Toutefois, les préférences quant au type de logement varient aussi d'une collectivité à l'autre; les maisons isolées restent en demande et sont relativement abordables dans les plus petites villes, alors que les habitations en copropriété sont davantage prisées dans les zones centrales plus vastes et aux coûts plus élevés des grandes régions métropolitaines.

La construction d'habitations neuves délaisse le logement locatif

Le logement locatif constitue depuis longtemps une importante forme d'habitation pour les personnes seules et les familles à faible revenu. Toutefois, entre 1991 et 2001, la construction de nouvelles habitations a été dominée par un virage vers diverses formes de logements non locatifs.

Le graphique 6 illustre comment les mises en chantier de logements locatifs pour les secteurs privé et non marchand de l'habitation ont baissé de plus de 50 pour cent au cours de cette période de 10 ans. En 2001, elles ne représentaient que 8 pour cent de toutes les mises en chantier dans les collectivités participantes au SRQDV. Entre 1991 et 2001, les mises en chantier de logements locatifs ont fléchi dans toutes les collectivités sauf quatre : Vancouver, Edmonton, Calgary et Waterloo.¹⁵

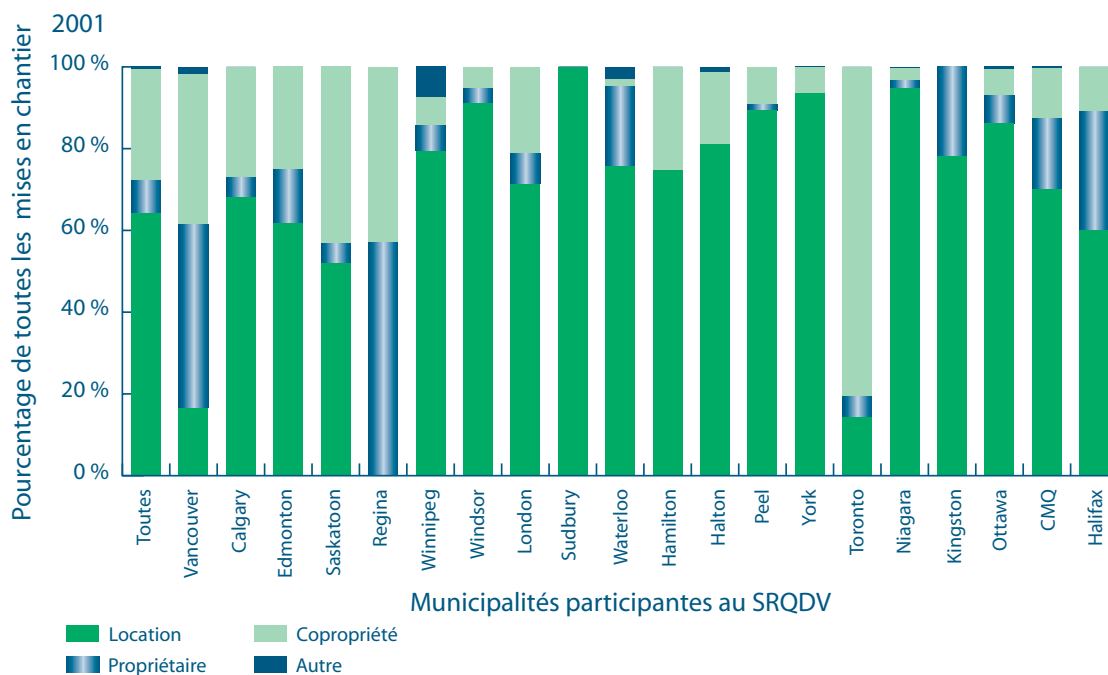
Le secteur du logement locatif de la ville de Vancouver se distingue à cet égard, car il s'agit de la seule municipalité où les nouveaux logements locatifs représentaient la part la plus importante de toutes les mises en chantier en 2001. Le grand nombre de mises en chantier de logements locatifs enregistré à Vancouver en 2001 s'explique principalement par la mise en œuvre d'un programme provincial de logement social dont les crédits avaient été doublés au cours de l'année précédente. De plus, en tant que collectivité à peu près toute bâtie, Vancouver offre beaucoup moins de possibilités pour la construction de maisons unifamiliales isolées. Enfin, cette composition des mises en chantier reflète la situation démographique de Vancouver, où près de la moitié des ménages sont constitués de personnes seules.

Les mises en chantier réunies des maisons unifamiliales, des maisons jumelées et des maisons en rangée ont dominé le marché et représentaient 64 pour cent de toutes les mises en chantier en 2001, soit considérablement plus qu'en 1991, alors qu'elles représentaient près de 50 pour cent de toutes les mises en chantier.

Le marché de l'habitation a aussi été marqué par une autre tendance, soit la rapide expansion de la copropriété en tant que mode d'occupation. Comme l'indique le graphique 6, les habitations en copropriété ont connu le plus fort pourcentage de croissance de tous les types d'habitation, leur part de toutes les mises en chantier en 2001 se rapprochant des 30 pour cent, soit plus du double de 1991. Ce phénomène était cependant concentré dans un nombre relativement limité de collectivités. En 2001, les habitations en copropriété représentaient 25 pour cent ou plus de toutes les mises en chantier dans sept des 20 collectivités, la plupart étant situées dans l'Ouest du Canada.

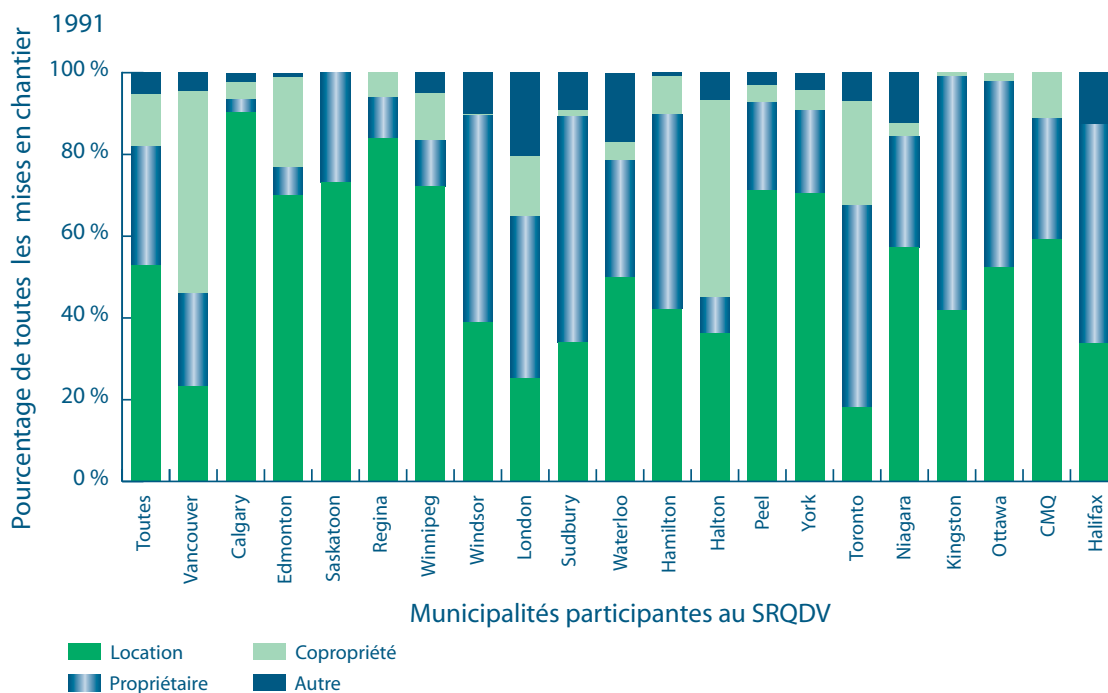
¹⁵ Dans les deux villes albertaines, la tendance témoigne d'une économie provinciale beaucoup plus faible en 1991, comparativement à la migration d'entrée et à la demande élevées qui ont stimulé le marché en 2001. La hausse des mises en chantier à Waterloo reflète les incitatifs municipaux offerts pour la construction de logements abordables. Les niveaux plus élevés de construction de logements locatifs dans les collectivités ontariennes en 1991 ont été particulièrement influencés par les programmes de logement social, annulés depuis.

Graphique 6 : Mises en chantier
Mises en chantier, par type, en pourcentage de toutes les mises en chantier,
Municipalités participantes au SRQDV, 1991 et 2001



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête du relevé des mises en chantier et des achèvements, 1991, 1996-2001

Graphique 6 : Mises en chantier
Mises en chantier, par type, en pourcentage de toutes les mises en chantier,
Municipalités participantes au SRQDV, 1991 et 2001



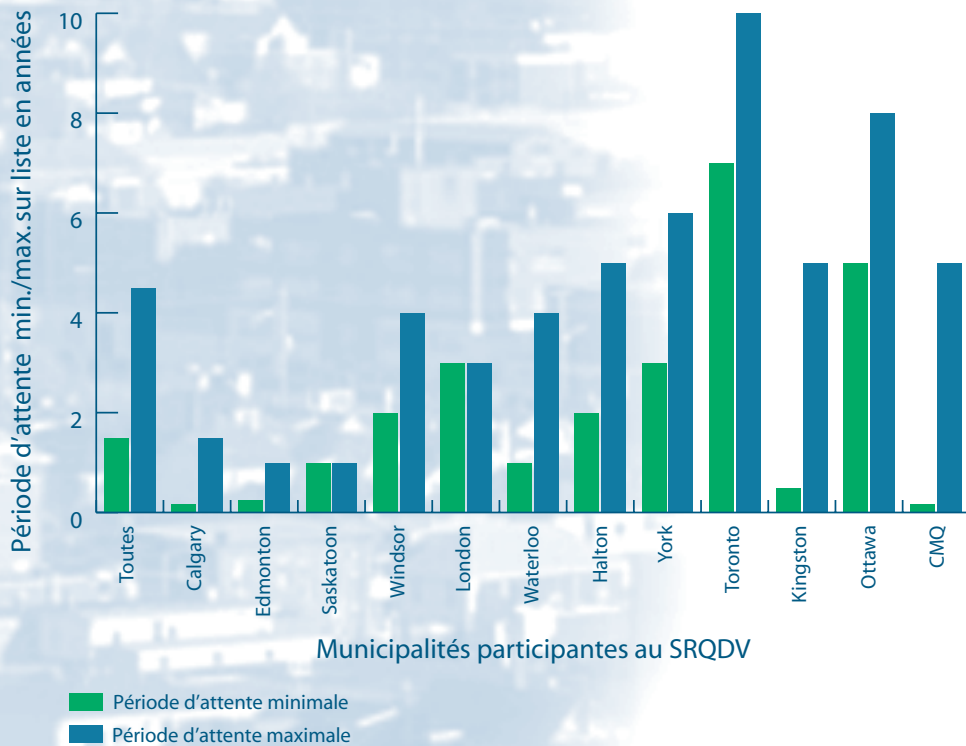
Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête du relevé des mises en chantier et des achèvements, 1991, 1996-2001

Fléchissement des mises en chantier de logements sociaux et allongement des listes d'attente

L'abandon par le gouvernement fédéral du financement du logement social en 1993 a aussi été un fait marquant de cette période. Seuls la Colombie-Britannique et le Québec ont maintenu un niveau significatif de construction de nouveaux logements sociaux après le retrait fédéral.¹⁶ La combinaison d'un quasi-gel dans la construction de nouveaux logements sociaux et des importantes baisses de l'ensemble des mises en chantier de logements locatifs a entraîné une hausse du nombre de locataires éprouvant des difficultés d'accès à des logements abordables (une tendance analysée séparément ci-dessous) et l'allongement des listes d'attente pour les logements sociaux existants. Le graphique 7 présente des données sur les listes d'attente pour un nombre restreint de municipalités.

La différence entre les périodes d'attente minimale et maximale présentées au graphique 7 témoigne d'un fait bien réel : les ménages affrontant des facteurs de risque différents connaissent des périodes d'attente différentes. Les périodes d'attente varient selon les priorités établies à l'échelle provinciale et définies au niveau local.¹⁷ Par exemple, l'Ontario et le Manitoba accordent tous deux une priorité spéciale aux victimes de violence familiale. Les municipalités participantes au SRQDV ont mentionné d'autres priorités, comme celle de réserver une certaine proportion des logements sociaux inoccupés pour les sans-abri, les familles séparées de leurs enfants en raison du manque de logement et les personnes dont les besoins sont importants en matière de soins médicaux, de santé ou sur le plan social.

Graphique 7 : Listes d'attente pour les logements sociaux
Périodes d'attente minimale et maximale sur les listes d'attente pour les logements sociaux, en années
Sélection de municipalités participantes au SRQDV 2002



Source : Base de données de la FCM tirées d'une enquête auprès de municipalités, 2003; les données ne sont pas disponibles pour toutes les municipalités participantes au SRQDV.

¹⁶ Tout dernièrement, diverses formes de construction domiciliaire abordable ont pris naissance dans d'autres collectivités dans le cadre de nouvelles initiatives fédérales et provinciales-territoriales souvent appuyées par des interventions municipales.

¹⁷ La période de présence sur la liste dépend également de la dimension du logement demandé, par exemple les logements de plus de deux chambres à coucher, et des préférences géographiques des demandeurs.

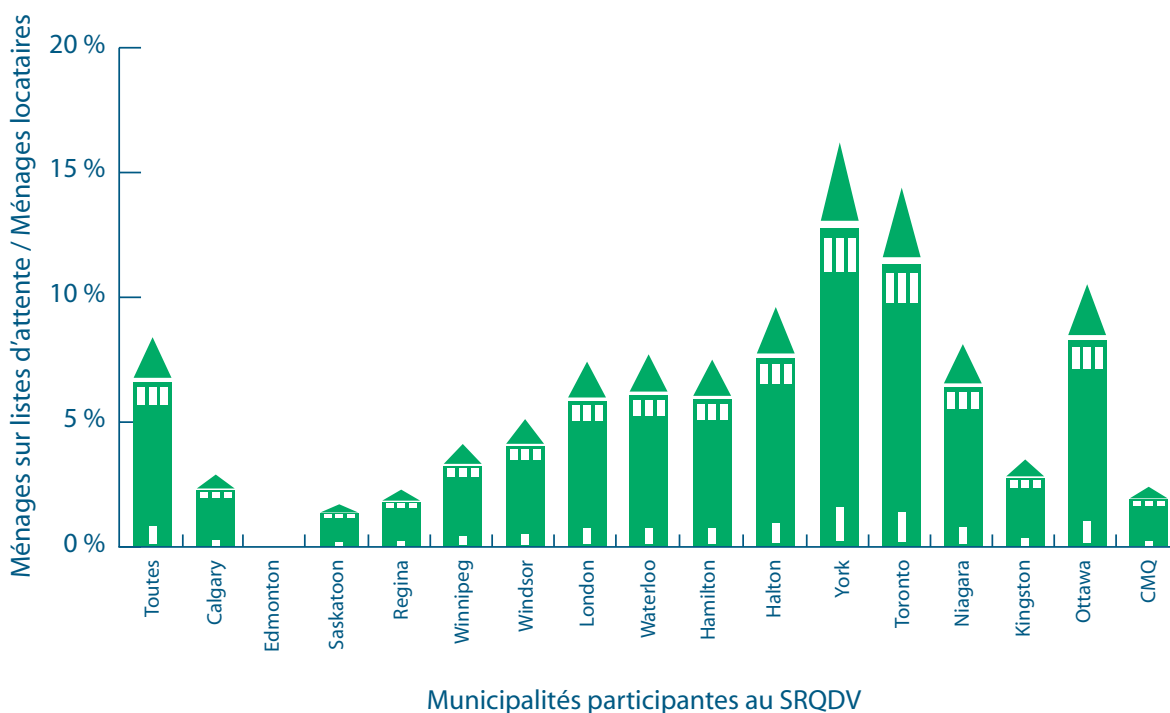
À l'opposé des périodes d'attente beaucoup moins longues dans l'Ouest du Canada, les périodes d'attente dans les municipalités ontariennes se mesurent bien souvent en années. Ainsi, à Toronto, les périodes d'attente sont passées de cinq à sept ans en 1998 à sept à 10 ans en 2002. À Ottawa, les périodes d'attente ont augmenté de trois à cinq ans en 1999 à cinq à huit ans en 2002. Comme l'indique le graphique 8, les ménages inscrits sur les listes d'attente représentaient plus de 10 pour cent des ménages locataires dans les municipalités ontariennes d'Ottawa, de Toronto et de York.

du financement du logement social par le gouvernement fédéral a contribué, au même titre que la baisse des taux d'intérêt hypothécaire, à une importante modification du mode d'occupation du logement.¹⁸ À l'échelle nationale, le taux d'accession à la propriété n'avait pas beaucoup changé depuis 20 ans, oscillant entre 62,5 pour cent et 63,5 pour cent de 1976 à 1996. Toutefois, entre 1996 et 2001, le taux national est passé tout à coup à 65,8 pour cent. Cette évolution du mode d'occupation s'est aussi clairement manifestée dans les collectivités participantes au SRQDV où le taux d'accession à la propriété est passé de 57 à 62 pour cent entre 1991 et 2001, et cela, pour tous les types de ménages confondus.

Croissance importante du taux d'accession à la propriété

L'incidence combinée de l'absence ou du peu de nouvelles constructions de logements locatifs privés et de l'abandon

Graphique 8 : Listes d'attente pour les logements sociaux
Ménages inscrits sur les listes d'attente pour les logements sociaux, en % de tous les ménages locataires, Sélection de municipalités participantes au SRQDV 2002



Source : Base de données de la FCM tirées d'une enquête auprès de municipalités, 2003; Recensement 2001; les données ne sont pas disponibles pour toutes les municipalités participantes au SRQDV.

¹⁸ L'incidence de la faiblesse récente des taux d'intérêt hypothécaire a amélioré l'accès à la propriété et éliminé une partie de la pression générale sur les loyers, bien que l'effet soit inégal parmi les divers niveaux de loyer.

En 2001, les locataires n'étaient majoritaires que dans une seule ville (Vancouver), même si cinq autres municipalités avaient des populations de locataires dépassant 40 pour cent de tous les ménages (Edmonton, London, Kingston, Québec et Toronto). Quatre municipalités régionales avaient des populations de locataires représentant moins de 30 pour cent de tous les ménages (Peel, York, Halton et Niagara).

Le secteur du logement locatif a continué d'être dominé par les ménages hors famille, principalement formés de personnes seules. Plus de 60 pour cent des personnes seules étaient des locataires en 2001 (en baisse par rapport à près de 70 pour cent en 1991), alors que 50 pour cent des familles monoparentales étaient locataires en 2001 (en baisse par rapport à 58 pour cent en 1991), ce groupe représentant un ménage locataire sur sept.

Le secteur des propriétaires a continué d'être dominé par les familles, dont 70 pour cent de familles biparentales et de couples sans enfant. Toutefois, cette composition était en évolution, car la part occupée par les personnes seules et les familles monoparentales était en hausse alors que celle des familles biparentales et des couples diminuait.

Recul des taux de disponibilité des logements locatifs pendant la période

La dynamique des revenus des différents groupes démographiques décrits précédemment dans ce rapport constitue un élément du tableau de l'abordabilité du logement. La présente section décrit les changements touchant les niveaux des loyers. L'une des principales conséquences de la réduction draconienne de la production de logements locatifs privés et de logements sociaux a été la pénurie de logements locatifs et une pression à la hausse sur les loyers. En outre, les loyers les moins élevés ont généralement augmenté à un rythme largement supérieur à celui de l'ensemble du marché locatif.¹⁹

Le taux de disponibilité est un indicateur de la pression exercée sur le marché locatif. Le point d'équilibre largement accepté en ce qui a trait aux taux de disponibilité des logements locatifs se situe à 3 pour cent. Autrement dit, trois logements sur 100 sont inoccupés et disponibles pour la location. Lorsque les taux de disponibilité se maintiennent sous ce niveau, des pressions à la hausse sur les loyers apparaissent généralement.

Dans les 20 collectivités participantes au SRQDV, les taux de disponibilité ont diminué de manière constante tout au long de la décennie. Le graphique 9, qui présente des données pour les quatre années 1991, 1996, 1997 et 2001, décrit plusieurs caractéristiques de cette diminution.²⁰ Le graphique 9 précise l'année du taux de disponibilité le plus élevé et le plus bas dans chaque collectivité, de même que le taux de disponibilité moyen de ces quatre années. Ces données indiquent que les taux de disponibilité, qui atteignaient des niveaux de 3 à 6 pour cent sur plusieurs marchés entre 1991 et 1996, avaient baissé à des niveaux inférieurs à 1 et 2 pour cent en 2001.

¹⁹ La baisse des niveaux des mises en chantier de logements locatifs est un facteur contributif, tout comme les démolitions et les transformations de logements locatifs existants en habitations en copropriété et autres formes de logements non locatifs.

²⁰ Les quatre années présentées dans le graphique 9 sont les plus représentatives des tendances observées dans les 20 municipalités participantes au SRQDV pendant la période 1991-2001.



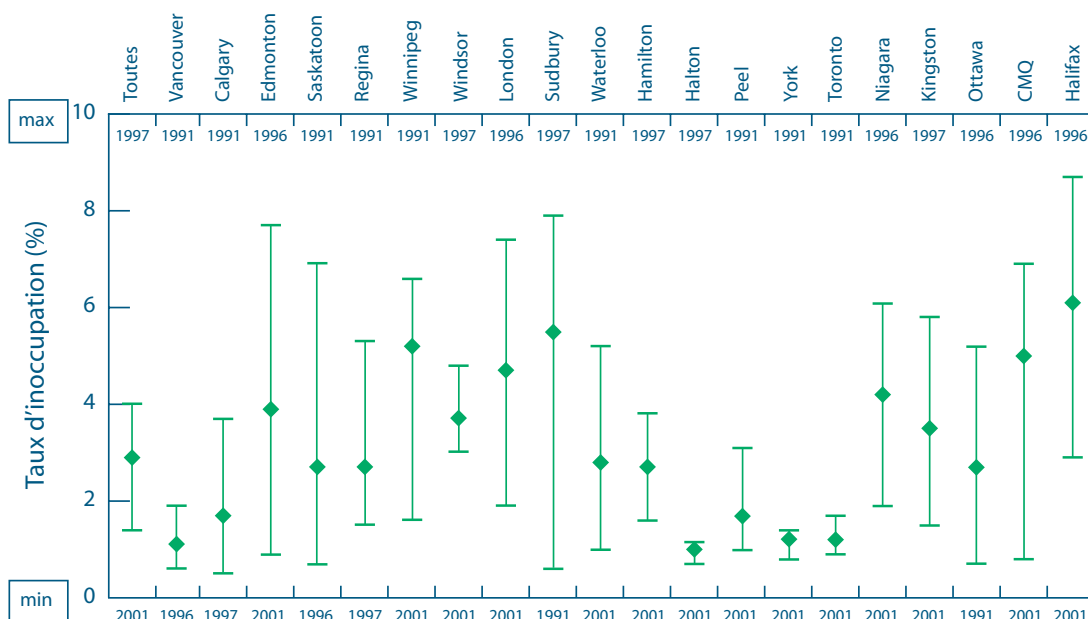
Le graphique 9 indique également qu'un certain nombre de municipalités ont connu des taux de disponibilité avoisinant le 1 pour cent tout au long de la période, sans jamais dépasser les 2 pour cent. Cela a été le cas des plus importants marchés locatifs du pays, comme ceux de Toronto et de Vancouver, de même que les banlieues de York et Halton de la région du Grand Toronto.

TENDANCES RÉCENTES DES TAUX DE DISPONIBILITÉ

Les données nationales sur l'habitation indiquent que les taux de disponibilité des logements locatifs ont augmenté depuis 2001. Les rapports de plusieurs membres participants au SRQDV le confirment. Toutefois, les changements ont été inégaux entre les divers niveaux de loyers, avec des taux moins élevés, en général, dans les loyers plus abordables. Par exemple, à Waterloo, bien que les taux de disponibilité soient passés au cours des dernières années de 1 pour cent ou moins à une moyenne de plus de 3 pour cent, les taux de disponibilité les plus élevés correspondent aux logements les plus dispendieux. À Toronto, le taux de disponibilité général a augmenté, même si l'offre de logements moins coûteux (loyers inférieurs à 800 \$) a continué d'y décroître, fléchissant de 65 pour cent en 1996 aux environs de 20 pour cent du marché actuel. À Calgary, le taux de disponibilité a atteint en 2003 un sommet sans précédent au cours des neuf dernières années. Toutefois, les logements présentant la moyenne de loyers la plus élevée (entre 1000 \$ et 1099 \$ par mois) présentaient également le plus fort taux de disponibilité, soit 8,5 pour cent.

Graphique 9 : Taux d'inoccupation

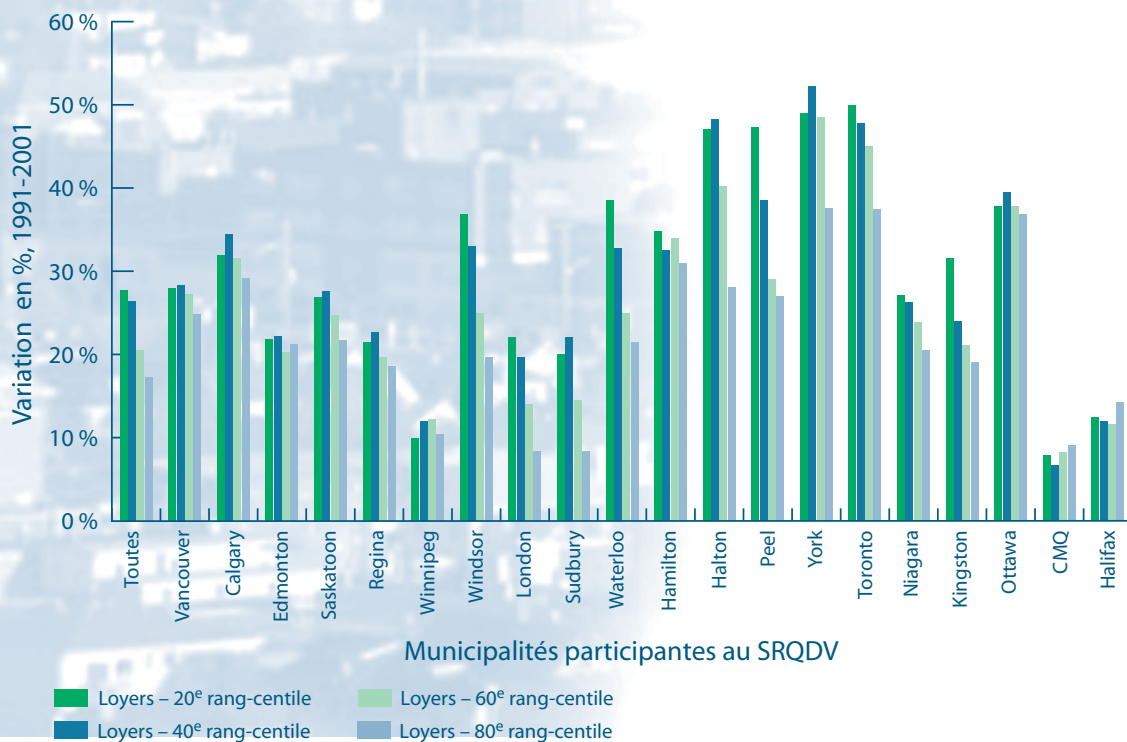
Taux d'inoccupation moyen déclaré et taux d'inoccupation minimum et maximum indiqués, Municipalités participantes au SRQDV – Années sélectionnées 1991, 1996, 1997, 2001



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête sur les logements locatifs, 1991, 1996-2001

Ces faibles taux de disponibilité se sont traduits, en retour, par une hausse des loyers. Comme l'indique le graphique 10, ce sont les loyers les plus bas exigés dans de nombreuses collectivités qui, bien souvent, ont augmenté au rythme le plus rapide entre 1991 et 2001, à une époque où les revenus des ménages à faible revenu étaient généralement stagnants ou en baisse.

Graphique 10 : Loyer mensuel
Variation en % du loyer mensuel moyen, par quintile du loyer,
Municipalités participantes au SRQDV (montant nominal en \$) 1991-2001



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête sur les logements locatifs, 1991, 1996-2001



Un autre important phénomène observé dans le secteur locatif a été la variation des taux de disponibilité dans les diverses fourchettes de loyers. Le graphique 11 montre que dans les municipalités de Toronto, d'Ottawa et de Peel, ce sont les logements qui affichaient les plus faibles loyers (1er quintile) qui avaient les taux les plus faibles en 2001. C'était également le cas dans les autres municipalités de la région du Grand Toronto, ainsi qu'à Vancouver, Calgary et Edmonton, où les logements les moins chers avaient un taux de disponibilité avoisinant 1 pour cent.

Parallèlement, un bon nombre des logements locatifs les moins coûteux étaient inoccupés dans les collectivités ayant des taux de disponibilité généralement élevés et des loyers à prix modique (p. ex., Sudbury, Halifax, Winnipeg). Cela peut être attribuable à un problème de qualité, car c'est aussi dans ces villes que se trouvent les plus anciens parcs immobiliers dont certains peuvent être en mauvais état. Devant un choix de logements offerts à

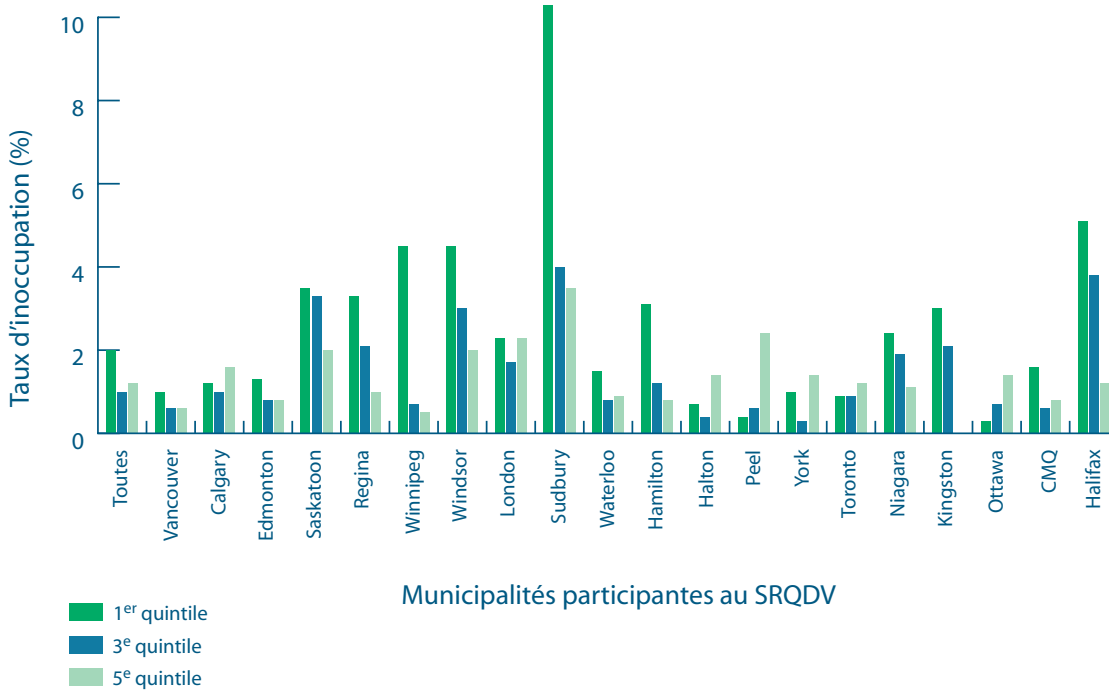
des niveaux de loyer légèrement plus élevés, il semble bien que les ménages à faible revenu de ces villes écartent les logements de mauvaise qualité.

Problèmes croissants d'abordabilité du logement

Les tendances dans l'offre de logements ont répondu en général aux profonds changements démographiques décrits précédemment. Un décalage de plus en plus manifeste est cependant apparu entre les logements locatifs disponibles et la capacité des ménages d'en payer le prix. Les changements survenus entre 1991 et 2001 marquent donc une aggravation des problèmes d'abordabilité du logement pour les ménages locataires. En comparaison, les difficultés relatives à l'abordabilité du logement auxquelles ont dû faire face le nombre croissant de ménages ayant choisi d'acquiescer à la propriété ont été beaucoup moins graves.

Graphique 11 : Taux d'inoccupation

Taux d'inoccupation par quintile du loyer, Municipalités participantes au SRQDV 2001



■ 1^{er} quintile
■ 3^e quintile
■ 5^e quintile

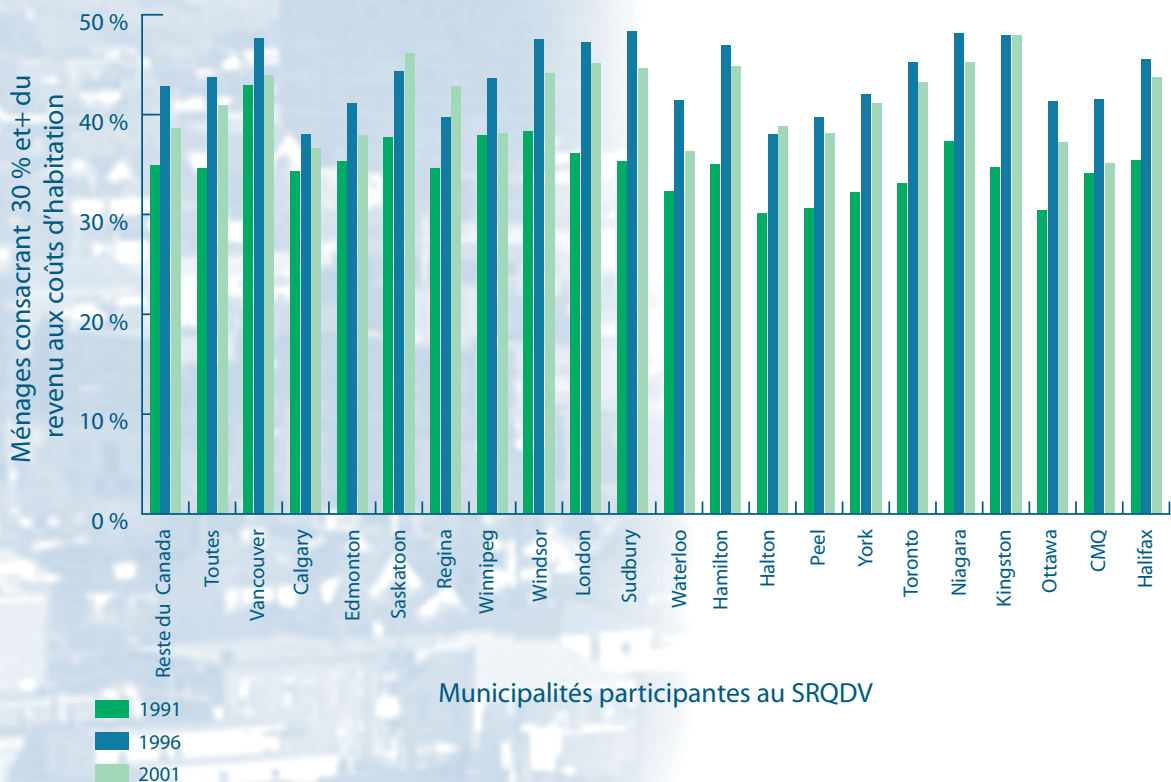
Municipalités participantes au SRQDV

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête sur les logements locatifs, 1991, 1996-2001

Comme l'indique le graphique 12, la proportion de ménages locataires qui, dans les collectivités participantes au SRQDV, consacraient 30 pour cent ou plus de leurs revenus au logement a augmenté à partir de 1991 pour atteindre un sommet en 1996 dans presque toutes les collectivités. Bien que la fréquence des problèmes d'abordabilité ait quelque peu diminué après le sommet de 1996, elle demeurait en 2001 largement supérieure au niveau de 1991 dans la totalité des 20 collectivités. À compter de 1991, cette donnée statistique est passée de 35 à 41 pour cent dans toutes les collectivités participantes au SRQDV.²¹ Réciproquement, la proportion des ménages consacrant 50 pour cent ou plus de leurs revenus au loyer est passée de 16 à 20 pour cent.

Contrairement à la situation ayant trait aux taux d'emploi et à la dépendance à l'égard des transferts de revenus, deux aspects pour lesquels les collectivités participantes au SRQDV ont mieux fait que la moyenne du reste du Canada, ces municipalités comptaient une proportion largement plus élevée de ménages locataires consacrant plus de 30 pour cent de leurs revenus au logement que dans le reste du Canada. En outre, la proportion des ménages locataires éprouvant des difficultés en matière d'abordabilité du logement au cours de la période de 10 ans a progressé presque deux fois plus rapidement dans les municipalités participantes au SRQDV que dans le reste du Canada, augmentant de 18 pour cent par rapport à 10 pour cent dans le reste du Canada.

Graphique 12 : Abordabilité des logements locatifs
Proportion de tous les ménages privés vivant dans des logements locatifs et pour qui les coûts d'habitation représentent 30 % ou plus du revenu, Municipalités participantes au SRQDV 1991, 1996, 2001



Source : Statistique Canada, Recensements 1991, 1996, 2001

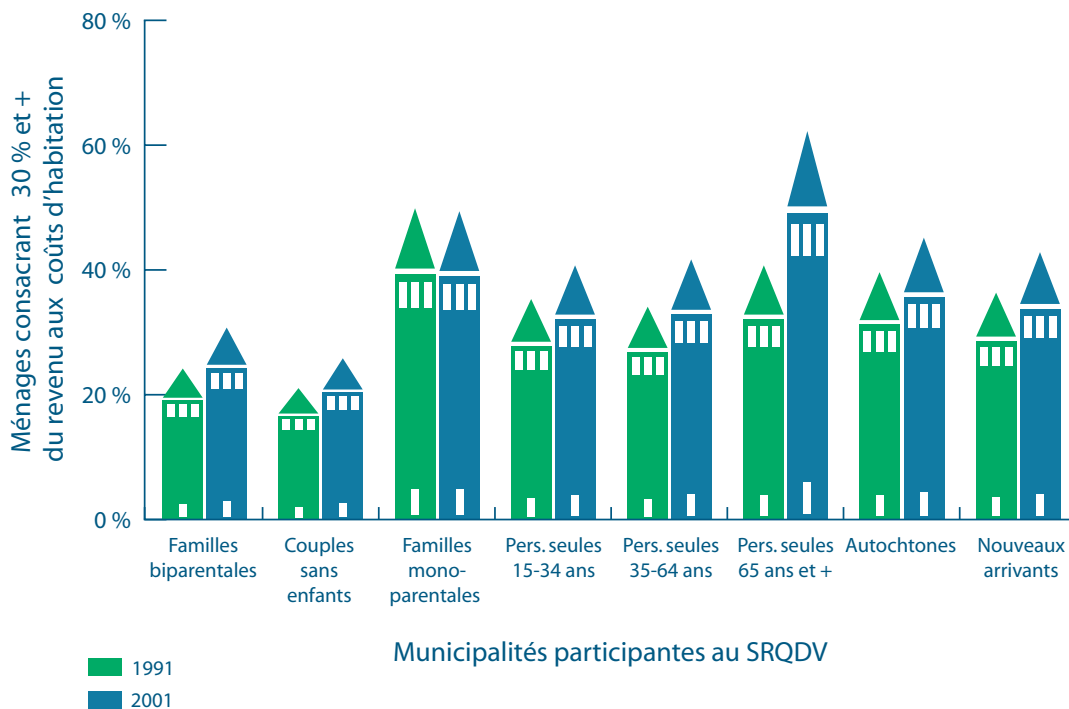
²¹ Dans ce rapport, les données des recensements portant sur les ménages qui consacrent plus de 30 ou 50 pour cent de leurs revenus au logement sont utilisées afin d'évaluer les problèmes d'abordabilité. La SCHL fait appel à une méthodologie différente dans laquelle elle applique un plafond de revenu (particulier à chaque taille et composition du ménage et à chaque ville) afin de filtrer le nombre de problèmes. Les données de la SCHL excluent également les ménages consacrant plus de 100 pour cent de leurs revenus déclarés au loyer. Bien que la SCHL ait publié dernièrement ces données estimatives sur les besoins impérieux pour 2001 au niveau des régions métropolitaines de recensement, il était trop tard pour les inclure dans une forme comparable aux données spécifiques aux municipalités utilisées dans le présent rapport. Il existe d'autres façons de définir « le logement abordable ». Par exemple, la Région de Peel utilise le loyer économique moyen de la SCHL.



Les propriétaires de logements des collectivités participantes au SRQDV avaient davantage les moyens de payer leur logement que les locataires. En 2001, 17,3 pour cent de tous les ménages propriétaires dans les collectivités participantes au SRQDV consacraient plus de 30 pour cent de leurs revenus au logement, soit une légère baisse par rapport aux 17,4 pour cent relevés en 1991. Les variations étaient considérables parmi les diverses municipalités participantes au SRQDV, plus de 25 pour cent des propriétaires de Vancouver devant consacrer plus de 30 pour cent de leurs revenus au logement. Vancouver figurait aussi parmi la poignée de municipalités qui n'ont connu aucune amélioration au chapitre de l'abordabilité du logement pour les propriétaires de maisons entre 1996 et 2001.

L'abordabilité du logement dans le secteur locatif a varié énormément selon les différents groupes démographiques, les personnes seules et les familles monoparentales devant affronter les difficultés les plus sérieuses au chapitre de l'abordabilité du logement (comme l'illustre le graphique 13). Parmi les ménages hors famille, le changement le plus significatif au cours de la période de 10 ans a été l'augmentation de la proportion de personnes âgées vivant seules et consacrant plus de 30 pour cent de leur revenu au logement. De 40 pour cent qu'elles étaient en 1991, elles sont passées à un peu plus de 60 pour cent en 2001.

Graphique 13 : Abordabilité des logements locatifs
Proportion des ménages vivant dans des logements locatifs et pour qui les coûts d'habitation représentent 30 % ou plus du revenu, Par type de ménage, Moyenne SRQDV 1991, 2001



Source : Statistique Canada, Recensements 1991, 2001

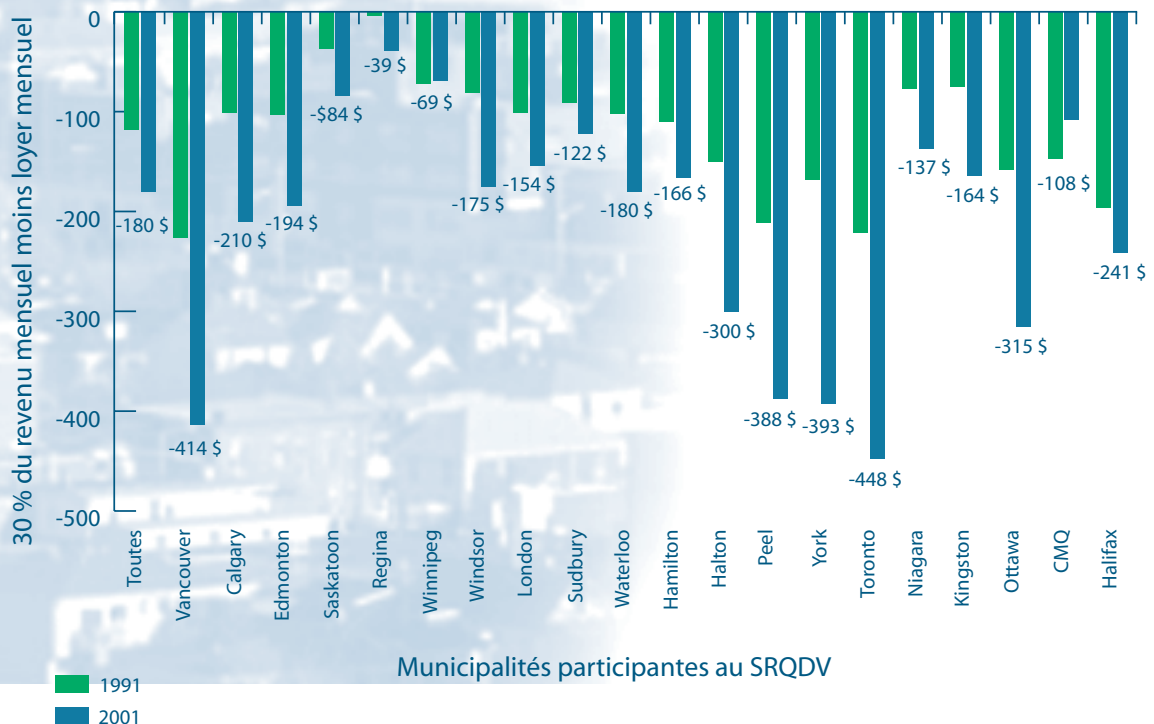
Dans des municipalités telles Halton et Peel, les personnes âgées ont affronté des problèmes aigus d'abordabilité du logement locatif. En effet, dans ces villes, plus de 70 pour cent des ménages locataires formés de personnes âgées vivant seules consacraient plus de 30 pour cent de leur revenu au logement en 2001 et près d'un sur trois y consacraient plus de 50 pour cent. Cette situation ne prévalait pas dans toutes les collectivités participantes au SRQDV, cependant. Par exemple, moins de 15 pour cent des personnes âgées vivant seules dans les municipalités de l'Ouest consacraient plus de 50 pour cent de leur revenu au logement.

La détérioration de l'abordabilité du logement pour les personnes âgées vivant seules a contrasté de façon marquée avec les baisses précédemment décrites des taux de pauvreté pour ce groupe. Cela laisse supposer que les gains des personnes âgées au chapitre des revenus personnels ont été atténués par la hausse des loyers.

S'il est vrai que les familles monoparentales ont été le seul type de ménage locataire à connaître une nette amélioration des moyens de se loger entre 1991 et 2001, un de ces ménages sur deux consacrait toujours plus de 30 pour cent de ses revenus au logement en 2001. Un sur quatre y consacrait plus de 50 pour cent, soit environ deux fois la proportion des autres types de familles.

Comparativement à la population en général, les nouveaux arrivants et la population autochtone ont eu à affronter des difficultés relativement sérieuses au chapitre de l'abordabilité des logements locatifs. Près d'un nouvel arrivant et Autochtone sur quatre consacrait 50 pour cent ou plus de ses revenus au logement en 2001. À l'opposé, un ménage non immigrant ou non autochtone sur six éprouvait des difficultés similaires en matière d'abordabilité des logements locatifs.

Graphique 14 : Écart d'abordabilité des logements locatifs – Particuliers
30 % du revenu mensuel personnel du 25^e rang-centile moins le loyer mensuel d'un studio,
Toutes municipalités participantes au SRQDV 1991, 2001



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête sur les logements locatifs, 1991, 1996-2001; Statistique Canada, Banque des données régionales et administratives, 1990, 2000

Les problèmes d'abordabilité ont été particulièrement graves dans le cas des nouveaux arrivants, en raison de la forte dépendance de ce groupe à l'égard du logement locatif. Les données du SRQDV indiquent que les nouveaux arrivants sont environ deux fois plus enclins que les non-immigrants à rechercher des logements locatifs, surtout au cours des cinq premières années suivant leur arrivée. Une pénurie de logements locatifs abordables a donc davantage de répercussions dans des collectivités comme Toronto, Vancouver et Peel, où la croissance démographique dépend en majeure partie de l'immigration.

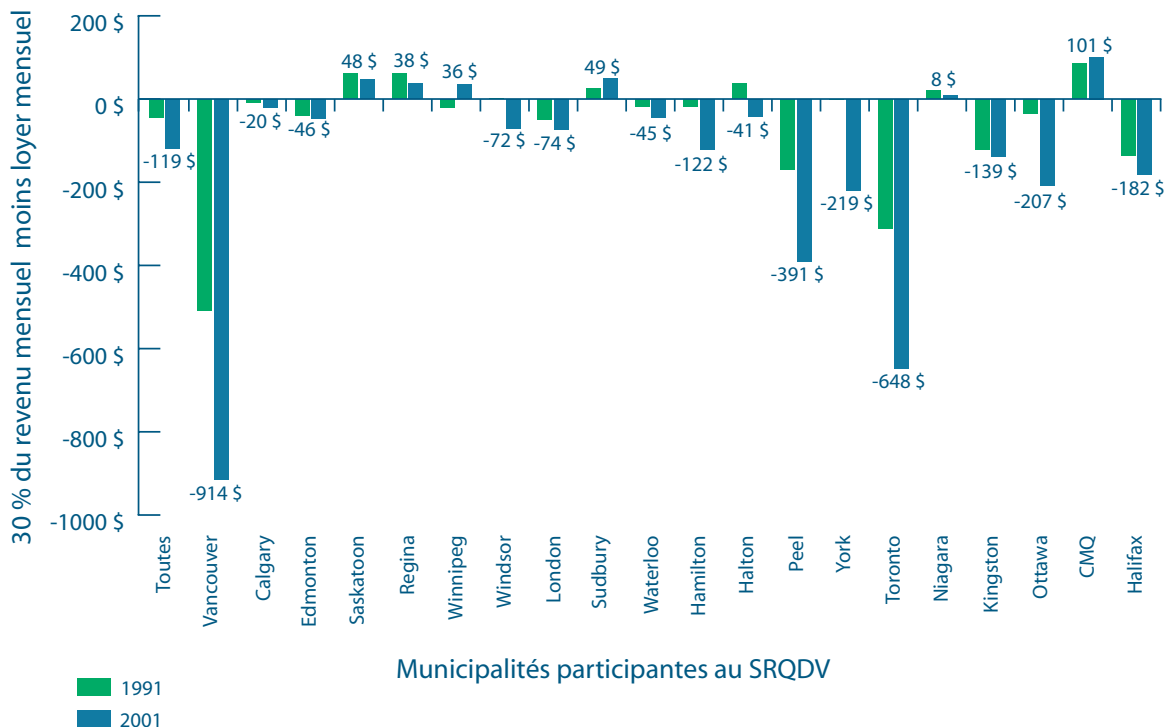
Écarts grandissants entre les loyers et les revenus

L'analyse suivante illustre les conséquences de la hausse des loyers, ainsi que de la stagnation ou de la baisse des revenus pour les personnes et les familles à faible revenu. Le graphique 14 compare les loyers mensuels moyens d'un studio au montant correspondant à 30 pour cent du

revenu mensuel avant impôts des personnes à faible revenu (celles occupant le 25^e rang-centile du revenu) en 1991 et en 2001. En 1991, les loyers mensuels moyens pour un studio, dans l'ensemble des collectivités participantes au SRQDV, dépassaient de 118 \$ le montant correspondant à 30 pour cent de ce revenu mensuel. En 2001, cet écart était passé à 180 \$, et dans chacune des 20 collectivités, les personnes à faible revenu étaient aux prises avec un problème d'abordabilité. De plus, la capacité des personnes à faible revenu de trouver un logement à loyer abordable a diminué au cours de cette période de 10 ans dans 19 des collectivités participantes au SRQDV, à l'exception de la CMQ.

À l'instar des personnes seules, les familles à faible revenu (celles qui se situent au 25^e rang-centile du revenu) installées dans les collectivités participantes au SRQDV ont dû faire face à un écart grandissant entre leurs revenus et le coût de logements locatifs de dimension convenable tout au long de cette période de 10 ans. Toutefois, comme l'il-

Graphique 15 : Écart d'abordabilité des logements locatifs – Familles
30 % du revenu mensuel familial du 25^e rang-centile moins le loyer moyen d'un logement de 3 chambres à coucher, Toutes les municipalités participantes au SRQDV 1991, 2001



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête sur les logements locatifs, 1991, 1996-2001; Statistique Canada, Banques des données régionales et administratives, 1990, 2001

LOYERS ÉLEVÉS ET EXPULSIONS

L'une des conséquences de l'écart grandissant entre la hausse des loyers et les revenus stagnants a été l'augmentation des expulsions ou des « départs nocturnes précipités », pour éviter de payer les arrérages de loyers de plus en plus élevés. Cela a aussi entraîné d'autres conséquences, comme de mauvaises cotes de solvabilité, des difficultés pour accéder à de nouveaux logements, la déstabilisation des enfants et la perte des réseaux sociaux. Par exemple, à Toronto, environ 80 pour cent des demandes d'expulsions logées par les propriétaires au cours des deux dernières années sont imputables aux arrérages de loyers. À Waterloo, au cours des deux dernières années, environ 240 ménages ont obtenu un prêt pour des arrérages de loyers auprès de la « Rent Bank » afin d'éviter l'expulsion. Certains sont devenus des sans-abri après avoir été expulsés de leur logement. En 2003, 17 pour cent des demandes de logements reçues par le truchement de la ligne téléphonique *Central Family Intake Telephone Line* de la Ville de Toronto étaient dues à des expulsions par les propriétaires des immeubles.

lustre le graphique 15, la situation a été quelque peu différente pour les familles. L'écart entre les loyers et le revenu a été plus faible dans le cas des familles que dans celui des personnes seules, surtout parce que les revenus familiaux incluent souvent plus d'un soutien de famille. À l'opposé des personnes seules, les familles de six municipalités pouvaient encore, en 2001, se payer les loyers moyens exigés pour un logement de trois chambres à coucher. Qui plus est, pour les familles de quatre municipalités, l'écart entre les loyers et leurs revenus allait en s'amenuisant. Cette même année, pour les familles de Vancouver, Toronto et Peel, l'écart atteignait deux fois celui des personnes seules vivant dans ces mêmes villes.

Le parc de logements est généralement de bonne qualité

Pour les ménages à faible revenu, l'un des défis consiste à s'assurer un logement convenable et de qualité. Bien souvent, les difficultés, sur ce plan, ont trait aux aspects suivants : surpeuplement; hygiène laissant à désirer; entretien irrégulier ou insuffisant des systèmes électriques, de plomberie ou de chauffage, ainsi que des toitures, planchers et appareils électroménagers; piètre sécurité; mauvaise ventilation; éclairage et alimentation en eau insuffisants. Les données nationales fournies par la SCHL font valoir que la proportion des logements surpeuplés ou nécessitant d'importants travaux de réparation est relativement faible. Cela s'est avéré dans les 20 collectivités participantes au SRQDV où environ 7 pour cent de tous les logements avaient besoin de réparations importantes. Bien qu'il y ait eu une faible hausse de cette donnée générale au cours de la période de 10 ans, la proportion est demeurée largement inchangée.

Certains écarts régionaux ont été constatés parmi les municipalités participantes au SRQDV relativement à cet indicateur. Alors que la qualité du parc de logements s'est légèrement améliorée dans toutes les municipalités du centre et de l'Est du Canada entre 1996 et 2001, toutes les municipalités de l'Ouest ont connu des hausses du pourcentage des immeubles nécessitant d'importants travaux de réparation au cours de cette même époque.

D'autres écarts sont aussi apparus selon le caractère urbain ou suburbain des municipalités. Par exemple, les municipalités de la région du Grand Toronto, où la population et la construction de maisons ont connu une croissance rapide, ont affiché la plus basse fréquence de logements nécessitant d'importants travaux de réparation — moins de 5 pour cent. À l'opposé, entre 9 et 10 pour cent des logements des villes de Toronto, Winnipeg et Vancouver étaient considérés comme étant en piètre état.

Le risque d'itinérance en hausse dans les collectivités participantes au SRQDV

L'itinérance est l'une des manifestations les plus affligeantes de la conjugaison des facteurs suivants : revenu insuffisant, pauvreté, pénurie de logements à prix abordables, consommation abusive d'alcool et de drogues et maladie mentale.²²

Aux fins du Système de rapports sur la qualité de vie, l'expression « sans-abri »²³ désigne les personnes seules et les familles qui se trouvent dans l'une des situations décrites ci-dessous :²⁴

- Sont sans toit : passent la nuit dans un endroit non conçu pour être habité (par ex., un bâtiment vacant, une installation publique ou commerciale, un parc municipal, une voiture, ou sur la rue);
- Vivent dans un refuge d'urgence : personnes seules ou familles qui vivent dans un refuge d'urgence pour une courte période ou à répétition;
- Sont des sans-abri « invisibles » : vivent temporairement ou involontairement chez des amis ou des parents, ou rendent des services en contrepartie de l'hospitalité.
- Sont sans logement : personnes qui vivent dans des établissements de longue durée faute de logements appropriés dans la collectivité et jeunes placés.

La FCM a élaboré un outil de mesure du risque d'itinérance dans les collectivités canadiennes en s'appuyant sur sept indicateurs surveillés dans le cadre du SRQDV. Cet outil permet de déterminer dans quelle mesure les facteurs couramment associés à l'itinérance existent dans une collectivité donnée. L'évaluation du risque permet également de démontrer que l'itinérance est liée à un ensemble plus vaste d'aspects déterminants de la qualité de vie et touchant un pan beaucoup plus vaste de la population. Sont à risque les personnes seules et les familles qui — sans encore être frappées de plein fouet par le problème — se trouvent souvent sur une voie qui, advenant différentes circonstances, pourra mener directement à l'itinérance proprement dite.

SANTÉ MENTALE, TOXICOMANIE ET ITINÉRANCE

Le SRQDV ne porte pas sur l'absence de logements supervisés et de services de soutien, mais il s'agit là d'un autre facteur qui contribue à l'augmentation du nombre de sans-abri. À Toronto, des problèmes chroniques graves de santé mentale et de toxicomanie ont exacerbé la situation. La Ville estime qu'il faudrait, au cours des cinq prochaines années, 1 000 places de plus par année en logements supervisés pour venir en aide aux personnes qui risquent de devenir des sans-abri en raison de problèmes de santé mentale. Le quart de ce nombre seulement a été mis en place au cours des trois dernières années. À Halifax, les problèmes de santé mentale graves, la toxicomanie et les besoins connexes de tous ordres, les problèmes de comportement et la désinstitutionalisation ont contribué à grossir les rangs des sans-abri. L'accessibilité restreinte aux services de santé mentale et aux programmes de désintoxication représente un problème aigu dans la région métropolitaine d'Halifax où le nombre de lits réservés à ce type de soins à l'hôpital général est passé de 500 à une cinquantaine.

²² Différentes situations personnelles peuvent devenir des éléments déclencheurs lorsqu'elles se trouvent combinées à des facteurs structurels qui ne sont pas abordés dans la présente analyse (par ex., départ du foyer familial après une dispute ou en raison d'abus, rupture d'un mariage ou d'une relation, décès du conjoint, sortie de prison, importante détérioration de la santé mentale ou intensification de l'abus d'alcool ou de drogues, crise financière, expulsion de son domicile — que l'on soit locataire ou propriétaire).

²³ La présente partie du rapport découle des travaux réalisés par la FCM pour le Secrétariat national pour les sans-abri et qui avaient pour but d'aider à la mise au point d'une méthode de mesure et de suivi de l'itinérance dans les municipalités canadiennes.

²⁴ Cette définition a été établie dans le cadre de la recherche effectuée par la FCM pour le Secrétariat national pour les sans-abri.

La section suivante présente en résumé les sept indicateurs utilisés pour mesurer le risque d'itinérance, et une description des tendances pour chacun d'eux.

Indicateur 1 | Ménages qui consacrent 50 pour cent et plus de leur revenu au loyer

Les ménages dans cette situation ne disposent pas de suffisamment d'argent pour les autres besoins fondamentaux, tels la nourriture, les vêtements et le transport. Ils peuvent ne plus être en mesure de payer leur loyer si un chèque de paye vient à faire défaut ou si leur revenu diminue soudainement. Il peut arriver alors qu'ils n'aient d'autres choix que de cumuler les arriérés de loyer ou de quitter leur logement.

Dans les 20 municipalités participantes au SRQDV, la proportion de ménages locataires qui consacrent plus de 50 pour cent de leur revenu au loyer a augmenté de 25 pour cent entre 1991 et 2001, pour s'établir à près d'un ménage locataire sur cinq (19,5 pour cent). Dans ces collectivités, les problèmes graves d'abordabilité du logement (c.-à-d. consacrer plus de 50 pour cent de son revenu au loyer) étaient plus répandus parmi les Autochtones (23 pour cent), les nouveaux arrivants (23 pour cent) et les familles monoparentales (25 pour cent).

Indicateur 2 | Mises en chantiers de logements locatifs

Comparativement aux ménages mieux nantis, les personnes seules et les familles à faible revenu dépendent fortement du secteur locatif pour trouver un logement abordable. Une section précédente du présent rapport fait état d'une baisse considérable des nouvelles mises en chantier de logements locatifs dans toutes les collectivités participantes au SRQDV sauf une. Les mises en chantier dans le secteur privé et non marchand de logements locatifs, qui représentaient en moyenne 30 pour

cent des mises en chantier globales, n'en représentaient plus que 8 pour cent en 2001. Comme celles-ci étaient concentrées surtout dans quelques villes, dont Vancouver, il est évident que la pénurie de logements locatifs s'est fait encore plus gravement sentir dans les autres municipalités.

Indicateur 3 | Listes d'attente pour les logements sociaux

Les recherches indiquent que la quasi-totalité des gens en attente d'un logement social n'ont pas les moyens de se loger dans le secteur locatif privé. Les études ont toujours démontré que l'existence de logements abordables — généralement subventionnés — était plus efficace que toute autre forme d'intervention pour prévenir l'itinérance.²⁵

En général, le temps d'attente pour un logement locatif dans les collectivités participantes au SRQDV s'est allongé constamment, mais les écarts ont été importants de l'une à l'autre. Les temps d'attente étaient les plus longs dans les grandes municipalités de l'Ontario, soit de cinq à 10 ans, et beaucoup plus courts dans les collectivités des Prairies. Environ 10 à 15 pour cent des ménages locataires des municipalités de l'Ontario étaient en attente d'un logement social.

Indicateur 4 | Taux de disponibilité

Une baisse des taux de disponibilité est souvent le signe avant-coureur de hausses de loyers et d'investissements accrus, en particulier dans le logement haut de gamme. Il est généralement accepté qu'avec un taux de disponibilité inférieur à 3 pour cent, les locataires ne disposent pas d'un choix approprié de logements. Lorsque le taux de disponibilité est faible, les propriétaires peuvent être plus sélectifs et choisir des locataires qui présentent moins de risques. Cette situation entraîne, directement ou indirectement, une discrimination à l'égard des locataires issus de groupes susceptibles de devenir des sans-abri.

Le taux de disponibilité était bien en deçà de 3 pour cent dans les municipalités de la région du Grand Toronto et de Vancouver tout au cours de la décennie visée et, en 2001, il a chuté entre 1 et 2 pour cent dans la quasi-totalité des 20 municipalités participantes au SRQDV. De plus, le taux de disponibilité des logements locatifs à loyer modique était bien inférieur à la moyenne dans bon nombre des plus grands marchés locatifs, y compris Toronto.

²⁵ Voir Shinn, M. et J. Baumohl, 1999. Rethinking the Prevention of Homelessness. In Practical Lessons: The 1998 National Symposium on Homelessness Research. U.S. Department of Housing and Urban Development et le U.S. Department of Health and Human Services. <http://aspe.hhs.gov/progsys/homeless/symposium/13-Preven.HTM>

Indicateur 5 | Faible revenu

En règle générale, les sans-abri ont en commun de disposer de ressources financières très limitées ou inexistantes. Des revenus insuffisants et, partant, l'incapacité de payer les loyers du marché, contribuent au problème, tant parmi les familles que parmi les personnes seules.

La plus importante hausse du taux de pauvreté dans les 20 collectivités participantes au SRQDV a été enregistrée parmi les familles biparentales; 11 pour cent des familles de cette catégorie avaient des revenus en deçà du SFR en 2001. Des hausses supérieures à la moyenne ont également été enregistrées parmi les Autochtones et les nouveaux arrivants, deux groupes déjà atteints par des taux de pauvreté élevés (les taux sont passés, respectivement, à 43 et 34 pour cent). Les taux de pauvreté ont diminué mais sont restés très élevés parmi les familles monoparentales (plus de 30 pour cent) et les personnes âgées vivant seules (45 pour cent).

Indicateur 6 | Taux de chômage

L'absence de revenu d'emploi — même pour une courte période — accroît la vulnérabilité. Entre 1991 et 2001, les taux de chômage ont baissé dans 17 des 20 collectivités participantes au SRQDV, pour atteindre une moyenne de 6 pour cent pour l'ensemble des 20 collectivités. Toutefois, l'écart prononcé et grandissant entre les taux de chômage de la population en général et de certains groupes démographiques rend ces derniers plus vulnérables à l'itinérance. Les Autochtones, avec un taux de chômage de 14 pour cent, les nouveaux arrivants (11 pour cent) et les familles monoparentales (8 pour cent) comptent au nombre des groupes menacés.

Indicateur 7 | Familles monoparentales

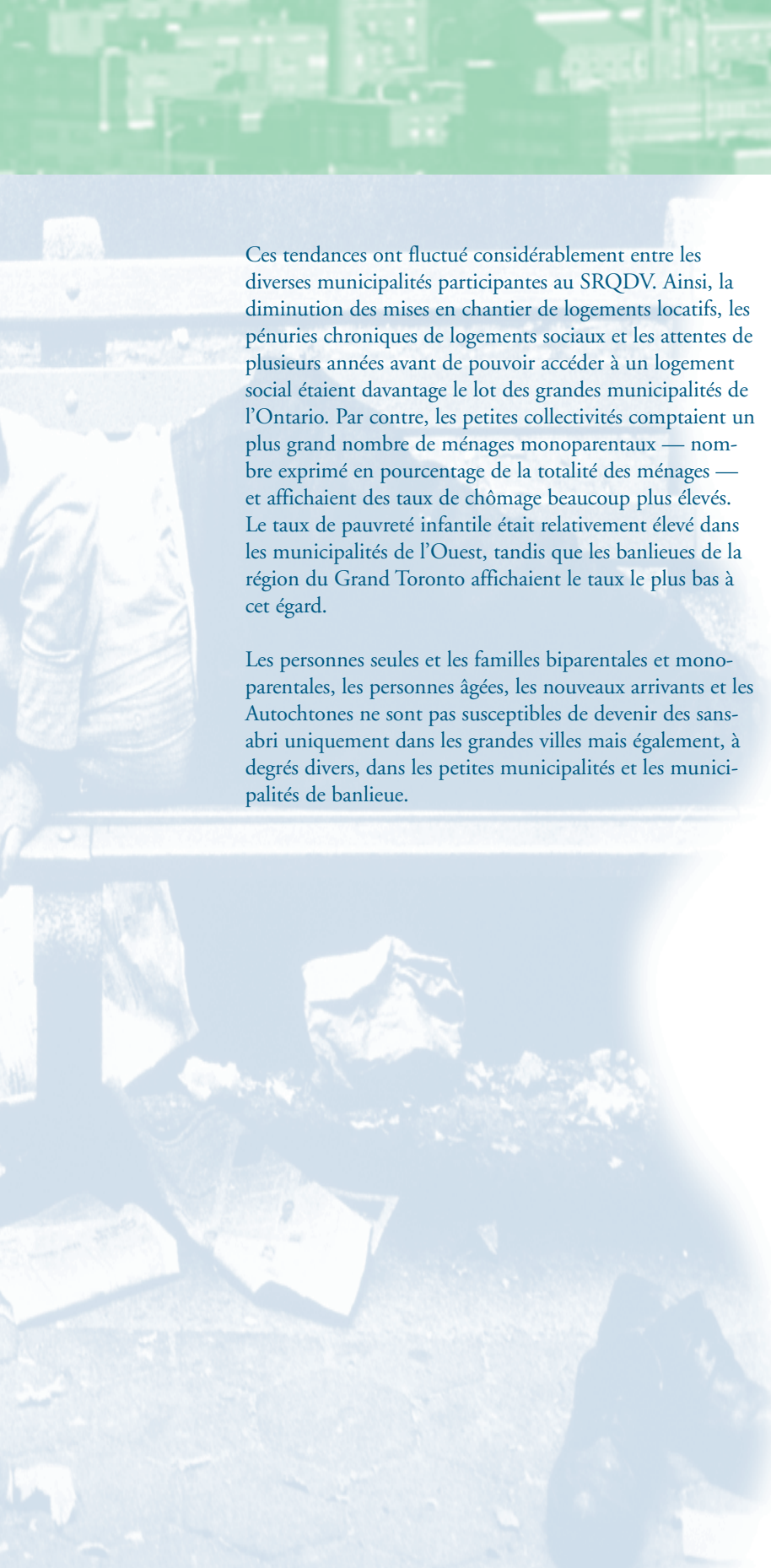
Ce dernier indicateur sert à mesurer la vulnérabilité économique et sociale. Les membres de familles monoparentales sont plus susceptibles de disposer d'un faible revenu, et leur santé et leur bien-être sont plus à risque. Leurs conditions de logement sont souvent médiocres et leurs possibilités d'emploi sont réduites en raison de leur incapacité à faire garder leurs enfants. Ces personnes peuvent également avoir besoin de soutien social à différents égards, et l'absence des services appropriés dans leur collectivité contribue à accroître leur vulnérabilité.

Dans les 20 collectivités participantes au SRQDV, le groupe des familles monoparentales s'est classé au deuxième rang pour la croissance démographique (après le groupe des personnes âgées de 35 à 64 ans), et représentait en 2001 11 pour cent de tous les ménages et 17 pour cent de toutes les familles.

Dans l'ensemble, et malgré les améliorations enregistrées entre 1996 et 2001, les sept indicateurs révèlent une augmentation considérable du risque d'itinérance dans les 20 collectivités participantes au SRQDV. Bien qu'un des indicateurs ne montre aucun changement (taux de pauvreté) et qu'un autre fasse état d'une amélioration générale (taux de chômage), les cinq autres indicateurs affichent clairement des signes de détérioration.

Les hausses les plus marquées et les plus inquiétantes du risque d'itinérance étaient directement liées à la pénurie de logements abordables. Entre 1991 et 2001, 25 pour cent des ménages locataires des collectivités participantes au SRQDV consacraient 50 pour cent et plus de leur revenu au logement. Parallèlement, le nombre de mises en chantier de logements locatifs dans les secteurs privé et non marchand a chuté de plus de 50 pour cent et, dans de nombreuses collectivités, les taux de disponibilité ont baissé en deçà du seuil d'équilibre. La baisse du nombre de logements locatifs disponibles s'est traduite par une augmentation générale du nombre de ménages en attente d'un logement social et, par conséquent, par une augmentation du temps d'attente. Enfin, le nombre de familles monoparentales — groupe démographique généralement considéré comme particulièrement vulnérable aux répercussions de la pauvreté — a augmenté de près de 40 pour cent, soit plus de trois fois plus que le groupe des familles biparentales.

Ces chiffres indiquent une modification du risque relatif à l'itinérance dans l'ensemble, néanmoins des écarts considérables ont été constatés entre les différents sous-groupes démographiques et entre les différentes municipalités. Ainsi, les Autochtones et les nouveaux arrivants ont été de plus en plus confrontés à des problèmes graves de disponibilité de logements abordables et à des taux de chômage bien supérieurs à la moyenne; dans ces groupes, la proportion de pauvres était par ailleurs élevée et connaissait des augmentations supérieures à la moyenne.



Ces tendances ont fluctué considérablement entre les diverses municipalités participantes au SRQDV. Ainsi, la diminution des mises en chantier de logements locatifs, les pénuries chroniques de logements sociaux et les attentes de plusieurs années avant de pouvoir accéder à un logement social étaient davantage le lot des grandes municipalités de l'Ontario. Par contre, les petites collectivités comptaient un plus grand nombre de ménages monoparentaux — nombre exprimé en pourcentage de la totalité des ménages — et affichaient des taux de chômage beaucoup plus élevés. Le taux de pauvreté infantile était relativement élevé dans les municipalités de l'Ouest, tandis que les banlieues de la région du Grand Toronto affichaient le taux le plus bas à cet égard.

Les personnes seules et les familles biparentales et monoparentales, les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les Autochtones ne sont pas susceptibles de devenir des sans-abri uniquement dans les grandes villes mais également, à degrés divers, dans les petites municipalités et les municipalités de banlieue.

PROFILS DE L'ITINÉRANCE DANS DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES AU SRQDV

Nonobstant l'un des revenus moyens les plus élevés au Canada (74 946 \$ en 2001), la région de Halton compte quand même des sans-abri. Même si le problème n'est pas exposé au grand jour, cette opulente région compte à tous les ans de 1200 à 1300 personnes sans abri ou à risque de le devenir — et ces chiffres ne tiennent pas compte des jeunes sans abri qui « naviguent » de canapé en canapé dans la région. Le premier refuge d'urgence permanent de la région ouvrira ses portes à Oakville à la fin de l'automne 2004. Il comportera 25 lits, dont 10 réservés aux jeunes.

Depuis 1992, Calgary effectue un relevé des personnes sans abri à tous les deux ans. En 2004, la Ville a dénombré 2597 sans-abri, dont 2440 dans des refuges, ce qui constitue une augmentation d'environ 23 pour cent par rapport à 2002. Il s'agissait d'une hausse beaucoup moins marquée que dans les quatre relevés précédents (de 1996 à 2002), alors que les taux d'augmentation s'étaient établis à plus de 30 pour cent.

Une enquête éclair sur les sans-abri menée en juin 2003 par la Municipalité régionale d'Halifax a révélé la présence de 234 sans-abri dans la région métropolitaine, dont 77 pour cent d'hommes et 15 pour cent de jeunes de moins de 18 ans accompagnés d'un adulte. Les jeunes autonomes de moins de 18 ans représentaient 10 pour cent des jeunes sans-abri recensés et les Autochtones, 14 pour cent, même s'ils ne constituaient que 1 pour cent de la population locale.

La Housing Strategy 2004 de Hamilton a révélé une forte demande de refuges d'urgence de la part des familles. En 2003, 560 enfants et adultes ont vécu à l'hôtel à un moment ou l'autre de l'année. Le rapport indique également un pourcentage disproportionné d'Autochtones parmi les sans-abri : ne formant que 2 pour cent de la population totale de Hamilton, ils représentent pourtant environ 20 pour cent des sans-abri de la ville. De plus, des recherches récentes ont fait ressortir que la majorité des sans-abri ne font pas appel aux refuges d'urgence. Selon le Housing Help Centre de Hamilton, seulement le tiers d'entre eux auraient recours à ces refuges.

La difficulté de dénombrer les sans-abri

Il existe de fortes preuves de l'augmentation croissante du taux de sans-abri dans les municipalités canadiennes, mais le SRQDV ne permet pas d'en déterminer directement ce nombre. Ce nombre est difficile à établir pour plusieurs raisons, les plus importantes étant énumérées ci-dessous :

- Aucune définition universellement acceptée de « sans-abri » n'existe, ce qui rend difficile les comparaisons des estimations de population.
- Quelques municipalités seulement dénombrent les sans-abri sur la rue, et il est généralement difficile de comparer ces relevés.
- Il n'existe actuellement aucun mécanisme cohérent et sûr d'évaluation du nombre de personnes qui fréquentent les refuges d'urgence. Selon les provinces, la collecte des données incombe soit aux municipalités, soit aux organismes gouvernementaux de la province soit aux refuges eux-mêmes. Les méthodes de compilation varient donc considérablement d'une province à l'autre.
- Les refuges n'utilisent pas tous le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) ou d'autres méthodes de déclaration.
- Les usagers des refuges en fréquentent généralement plus d'un, en plus de faire appel à différents services de soutien, de sorte que la double comptabilisation est importante.

Les sans-abri des municipalités participantes au SRQDV — Nouvelles tendances

Le SRQDV s'intéresse à la répartition démographique plutôt qu'à la taille globale de la population de sans-abri. Les données sur les nouvelles tendances en ce qui a trait à la composition des sans-abri se fondent sur une analyse des lits permanents et des lits supplémentaires des refuges d'urgence affectés aux groupes démographiques suivants : hommes seuls, femmes (y compris les victimes de violence familiale), familles (inclut les familles monoparentales et biparentales) et jeunes (mineurs vivant sans tuteur légal). Les données, qui couvrent la période de 1991 à 2002, sont issues d'une enquête menée en 2003 auprès des refuges d'urgence dirigés par des organisations confessionnelles, les municipalités et d'autres ordres de gouvernement dans les 20 municipalités participantes au SRQDV. Bien qu'elles ne constituent pas une mesure directe de la taille de la population de sans-abri, ces données permettent d'établir indirectement un relevé plausible et utile des nouveaux sans-abri.

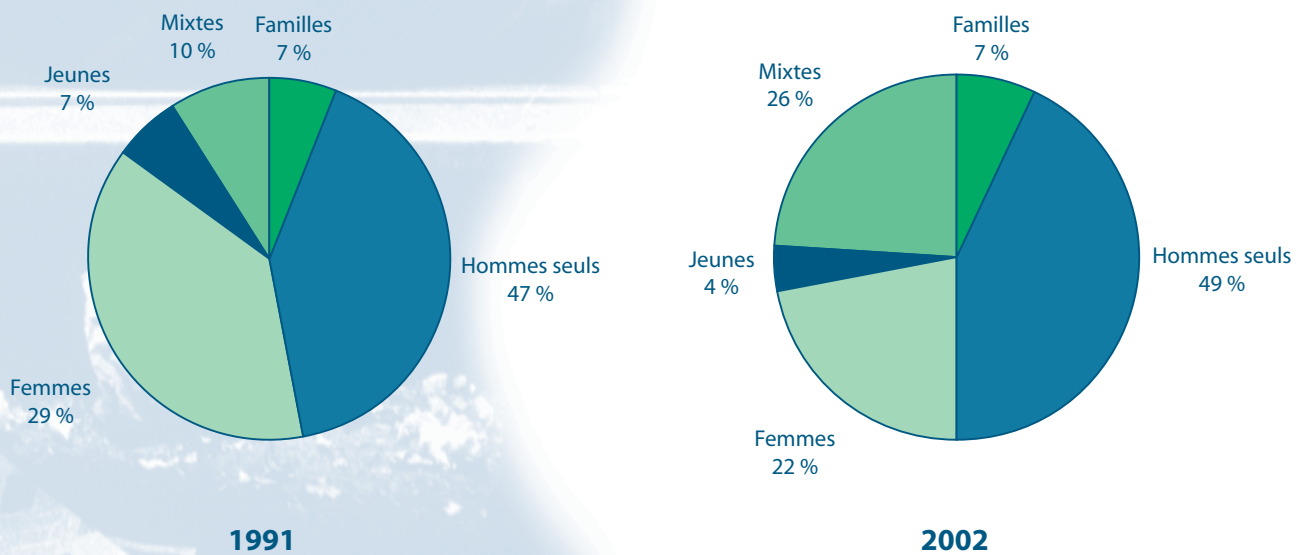
Il importe de préciser les facteurs qui limitent la fiabilité des données de la FCM sur la répartition de la population de sans-abri. Les voici :

- Dans plusieurs cas, des chiffres n'ont pu être obtenus que pour une partie des refuges de la municipalité. Ainsi, dans la Ville de Vancouver, des données n'ont pu être obtenues que pour quatre refuges mixtes sur un total de 27 refuges destinés à différents groupes démographiques; ces données n'ont donc pu être utilisées dans notre analyse.
- Le relevé du nombre de lits disponibles dans les différentes catégories de refuges est un bon indicateur de la répartition démographique, mais le débordement de la capacité des refuges peut altérer considérablement la fiabilité des chiffres. Certaines municipalités seulement disposaient de données sur les lits supplémentaires.
- La structure du réseau de refuges et le nombre de lits affectés à une clientèle précise jouent sur la combinaison des clients qui s'y retrouvent. Par exemple, les familles sans-abri ne pourront faire partie des usagers du réseau en l'absence de refuges destinés aux familles.

Par conséquent, les données du graphique 16 visent uniquement les huit collectivités participantes au SRQDV qui disposaient des données chronologiques les plus complètes sur les refuges d'urgence. Malgré ces contraintes, les résultats de l'enquête de la FCM laissent supposer que les conditions et les tendances ci-dessous correspondent à la réalité des collectivités participantes au SRQDV.

Graphique 16 : Sans-abri – Nouvelles tendances

Occupation des places en refuges, selon le type de refuges, exprimée en pourcentage de l'ensemble des places disponibles dans certaines municipalités participantes au SRQDV, 1991, 2002



Source : Enquête de la FCM auprès des municipalités, 2003. Données pour Calgary, Edmonton, Regina, London, Waterloo, Peel, Kingston et Halifax; incluent les lits permanents et les lits supplémentaires des refuges. La catégorie « Femmes » inclut les femmes seules et les femmes victimes de violence familiale, accompagnées ou non d'enfants.



Première observation : il existe des sans-abri dans toutes les municipalités, grandes et petites. Les 20 collectivités ayant participé à l'enquête ont indiqué la présence sur leur territoire de refuges d'urgence desservant différentes clientèles. Ce constat était prévisible dans le cas des grandes municipalités, mais il faut se rendre à l'évidence que même les petites municipalités et les riches banlieues participant au SRQDV — telles Sudbury, Kingston, et les régions de York et de Halton — sont touchées, puisqu'elles ont déclaré qu'un nombre croissant de refuges d'urgence desservaient leur population locale (voir l'encadré 6).

Deuxième observation : la population desservie par les refuges provient de groupes démographiques diversifiés. La répartition des lits permanents et supplémentaires dans les refuges d'urgence présentée au graphique 16 démontre qu'entre 1991 et 2002 le réseau a dû répondre aux besoins d'une clientèle changeante et diversifiée. Elle témoigne également des efforts déployés par les municipalités, les gouvernements fédéral et provinciaux et les organisations non gouvernementales pour s'adapter à cette évolution.

La plus grande part des places en refuges d'urgence continue certes d'être occupée par les hommes seuls, mais les places permanentes destinées exclusivement aux hommes seuls représentaient un peu moins de 50 pour cent de la totalité des places. Les places destinées en exclusivité soit aux femmes soit aux familles soit aux jeunes représentaient plus de 25 pour cent du total en 2001; en outre, cette clientèle a également accès à 26 pour cent de la totalité des places dans les refuges mixtes.

Le graphique 16 indique que la proportion des lits affectés aux hommes seuls n'a augmenté que légèrement au cours de la période de 10 ans visée. La croissance la plus importante a été enregistrée dans la catégorie des refuges mixtes, ce qui démontre un assouplissement du réseau pour accommoder les différents groupes de sans-abri. Les refuges mixtes désignent les établissements — ou les programmes — qui accueillent les hommes seuls et les femmes seules, mais également les jeunes et les familles. Plusieurs refuges soutiennent également des demandeurs du statut de réfugié ou des Autochtones vivant dans différentes catégories de ménages. Certaines grandes villes comptent également des refuges adaptés aux besoins des couples (sans enfant). Les données disponibles pour la ville de Toronto indiquent que la proportion de couples dans les refuges est passée de 0,6 à 2,1 pour cent entre 1991 et 2002.

Systemes de rapports sur la qualité de vie de la FCM

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports traitant de la qualité de vie dans les municipalités canadiennes et élaborés par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à l'aide des données tirées de diverses sources municipales et nationales. Le premier rapport, publié en 1999, traitait des effets sociaux de la grave récession économique du début des années 1990 en se centrant sur la période de 1991 à 1996. Les tendances cernées dans ce premier rapport indiquaient des disparités de revenus plus prononcées dans les villes canadiennes que les disparités moyennes à l'échelle nationale et provinciale. Le deuxième rapport de la FCM, en 2001, avait réaffirmé cette analyse. La première partie du troisième et présent rapport, publié en avril 2004¹, a révélé une progression inégale de la qualité de vie malgré la reprise qui a suivi la récession du début des années 1990. Bien que de nombreux Canadiens aient joui d'une qualité de vie stable, un nombre grandissant a vu la leur se détériorer considérablement.

Les données figurant dans ce rapport proviennent d'un système de rapports plus vaste contenant des centaines de variables servant à mesurer les changements survenus dans des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Ces variables sont structurées en 72 indicateurs de qualité de vie mesurant l'évolution à ce chapitre dans 20 municipalités canadiennes de 1990 à 2002 (voir la figure 1). Collectivement, ces données forment le Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV) de la Fédération canadienne des municipalités. Les tableaux et les rapports sur les indicateurs du SRQDV sont accessibles à <http://www.fcm.ca>

Les 20 municipalités participantes au SDRQV représentent 40 pour cent de la population canadienne. Elles sont formées de certains des plus grands centres urbains du Canada, de nombreuses banlieues en périphérie, de même que de petites et de moyennes municipalités de sept provinces (voir le tableau 1).

En établissant une méthode de suivi de la qualité de vie à l'échelle locale, le SRQDV fait en sorte que l'ordre de gouvernement municipal demeure un solide partenaire dans la formulation des politiques d'intérêt public au Canada. Élaboré par la FCM et des employés municipaux, chacun des rapports est aussi conçu comme outil de planification pour les municipalités. Il présente les enjeux de la qualité de vie d'un point de vue municipal et s'appuie sur des données ventilées par territoires municipaux et non pas par régions métropolitaines de recensement, comme c'est souvent le cas dans des études semblables.

Ce système de rapports représente également un outil important pour les organismes communautaires, les instituts de recherche et les autres ordres de gouvernement, puisqu'il leur permet :

- de cerner les enjeux qui ont des répercussions sur la qualité de vie dans les municipalités canadiennes et de promouvoir la sensibilisation à ces enjeux;
- de mieux cibler les orientations et les ressources pouvant améliorer la qualité de vie;
- d'appuyer des efforts concertés visant l'amélioration de la qualité de vie;
- d'informer et d'influencer les décideurs des diverses régions du Canada.

Les volumes subséquents de la série de rapports du SRQDV traiteront plus en détail d'enjeux tels que la sécurité du revenu et l'inclusion sociale, ainsi que la sûreté et la protection des collectivités urbaines.

La Fédération canadienne des municipalités

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle est vouée à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables. Ses membres se composent des plus grands centres canadiens, de petites villes et de municipalités rurales, de même que des 19 principales associations municipales des provinces et des territoires.

¹ Fédération canadienne des municipalités, 2004. *Système de rapports sur la qualité de vie, Rapports sur les faits saillants 2004*, Ottawa.